

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
Etats-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, lundi 6 février 1928.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration

336-340 NOTRE-DAME EST

MONTRÉAL

TELEPHONE: Main 7460

Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

S.S. PIE XI et la VRAIE UNITÉ de la RELIGION

Combien de temps cela durera-t-il?

Le temps que vous voudrez!

Vous rencontrerez peu de gens que n'indigne l'effroyable tapage fait autour de l'affaire Coulombe. Et la plupart s'exclament: Mais combien de temps cela durera-t-il?

Mais le temps que vous voudrez, Monsieur. Personne ne fait un pareil travail pour son plaisir. Vous ne vous imaginez pas que le journaliste qui est allé interviewer sur les chiens de Coulombe les fonctionnaires de la Société Protectrice des Animaux s'est beaucoup amusé à cette besogne. Vous n'imaginez pas que l'autre, qui décrit par le menu les sanglots des malheureuses femmes que touche le drame, s'y amuse davantage. Il s'agit là d'une besogne commandée, et commandée pourquoi? Parce qu'elle paie les propriétaires de ces journaux.

Il y a dans la nature humaine un goût dépravé pour le sang et la boue. C'est ce goût qui est à la base de l'exploitation journalistique du crime. Ce goût est si puissant, il est si répandu, qu'il est le principe des plus gros tirages. Le fait est malheureusement universel.

Ses conséquences sont aggravées chez nous par une situation singulière, anormale. Les journaux, qu'une formule expressive a qualifiés de jaunes, bénéficient de tout le tapage qui se fait autour du crime. Ils en bénéficient du point de vue du tirage: l'un d'eux n'a-t-il pas indirectement démontré par la publication de ses feuilles de tirage qu'un seul crime lui avait valu des milliers de lecteurs supplémentaires. Ils en bénéficient par le volume d'annonces que leur vaut ce tirage. Ils en bénéficient même d'une autre façon: l'argent ainsi fait peut leur permettre de donner à certaines bonnes œuvres plus d'espace que n'en peuvent attribuer à celles-ci les journaux qui n'ont pas d'aussi larges ressources. — ce qui peut faire dire à de braves gens irréfléchis: Mais, vous le voyez, ils sont plus généreux que les autres!

Ces feuilles tirent du jaunie à peu près tout ce qu'il peut fournir de bénéfices. Quels inconvénients en souffrent-ils?

Nous prions ceux qui s'indignent du nouveau débordement de jaunie et qui, pour la plupart, l'oublieront en quelques jours, pour ne retrouver leur indignation que devant une nouvelle inondation, nous les prions de faire mentalement la récapitulation de tous les vœux, de toutes les résolutions adoptées depuis quelques années contre le jaunie; nous les prions de se rappeler le nombre, l'importance des sociétés qui ont adopté ces vœux et ces résolutions, et l'influence personnelle dont pourraient disposer grand nombre de leurs membres.

Ne croient-ils pas que si la moitié de ces sociétés, le quart de leurs membres, avaient songé à mettre leurs actes d'accord avec leurs protestations, c'en serait déjà fini du jaunie chez nous, dans la presse de langue française du moins?

Mais non! le fait brutal, c'est que le jaunie paie et qu'il n'offre guère d'inconvénients — d'ordre matériel tout au moins. Le fait brutal, c'est que l'immense majorité des gens qu'indignent ces débordements de jaunie ne lèvent pas le doigt pour les arrêter ou en empêcher le retour. Le fait brutal, c'est encore que beaucoup de braves gens ne semblent même pas faire de différence pratique entre les journaux qui, au prix de sacrifices considérables, s'efforcent de bâtir des journaux propres et ceux qui font flèche de tout bois pour alimenter leur caisse. Matériellement, le jaunie paie; moralement, d'après les apparences du moins, il ne paraît pas même, aux yeux d'une foule de bonnes gens, déconsidérer ceux qui en bénéficient.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont, dans leur réalité brutale: le jaunie, avec tous les inconvénients, avec tous les dangers que fait douloureusement saillir chaque nouvelle exploitation du crime, ne disparaîtra que le jour où les braves gens le voudront, où ils auront le courage et l'élémentaire logique de mettre leurs actes d'accord avec leurs sursauts d'indignation.

— Combien de temps cela durera-t-il? — Mais le temps que vous voudrez, Monsieur! le temps que voudront les honnêtes gens de votre espèce.

Omer HEROUX

actualité

"Quebec Patois"

C'est comme un paradoxe. Dans nos parlements, dont le nom désigne assez clairement la fonction oratoire, celui qui tous les autres appellent M. l'Orateur ne parle presque pas; et l'un des personnages essentiels à ces assemblées, le greffier, joue un rôle absolument muet. On leur donne à l'un et à l'autre, pour les dédramatiser sans doute, de très bonnes places, les meilleures même. L'Orateur s'assoit au trône et le greffier à toute une belle grande table, pour élargir sa perspective, mais il est volumineux par exemple, alors que le premier ministre lui-même n'a qu'une banquette et qu'un pupitre ordinaires. Mais l'Orateur parle très peu et le greffier pas du tout. Il écrit, c'est son seul rôle. S'il lui arrive d'avoir quelque chose à dire, c'est par la voix de son assistant.

Les parlementaires savent-ils ce qu'ils perdent ainsi en n'ayant jamais l'occasion d'entendre le greffier? L'Assemblée législative de Québec serait sûrement plus intéressée souvent par une causerie de M. Louis-Philippe Geoffrion que par les discours longs et fondeux de certains députés.

Car M. Geoffrion est un fin causer. Les membres du Cercle Universitaire de Montréal ont pu en juger samedi soir. Il avait accepté d'être leur hôte et il les a entretenus d'une chose dont il a toute compétence pour parler, la légende du Québec Patois. Il a démontré qu'il pouvait agréablement d'une pointe d'humour une causerie très sérieuse faite sur un sujet aussi très sérieux.

La légende du patois québécois est partie de Toronto, où fleurit le Parisien Français, pour faire son tour du Canada. Si nous n'y prenons garde, si nous ne l'arrêtons, elle finira par faire le tour du monde.

de. Il est en effet arrivé assez souvent que des étrangers, voire de nos cousins de France, animés sans doute des meilleures intentions, l'aient copié ailleurs. Le fait s'est produit encore tout récemment. M. Edouard Montpetit ne jugeait pas inutile. Il y a quelques années, d'aller exposer à Bruxelles la question de notre langue. Ce qu'il leur a dit alors, entendu ou non, se rend compte en quelle langue il s'exprime. Mais la légende survit à tout. Il faut être constamment sur la brèche pour la combattre.

Parlons-nous français? Depuis seize ans qu'à l'Assemblée législative de Québec il entend discourir nos députés qui, dans l'ensemble, ne parlent ni mieux ni plus mal que le reste de leurs compatriotes, M. Geoffrion a pu s'en rendre compte. Et il peut offrir plus que ses constatations auditives. Les études linguistiques qu'il a entreprises et qui nous ont valu ses trois séries de Zig-zags autour de nos parlers l'autorisent à porter un jugement qui soit probant.

Nos ruraux ne parlent pas patois; ils parlent français. M. Geoffrion l'a démontré surabondamment. Sans doute notre langue a ses particularités. Elle conserve des mots qui, en France, sont devenus des archaïsmes; elle en emploie quelques-uns dans un sens qu'il n'ont plus en France; elle en a créé d'autres enfin et souvent ce sont de très heureuses trouvailles: poudrière, par exemple, vaut bien le bizzard cher à M. Victor Forbin; le mot érabiéris est de bonne race, clair d'étoile vaut bien clair de lune et patinoire paraît mieux que skating-rink.

A ce sujet M. Montpetit a soutenu à Bruxelles et avec raison que nous avons le droit autant que les Français de France d'ajouter au vocabulaire français. La langue française est une langue vivante pour nous, autant que pour eux. Nous devons

être prudents dans nos créations, c'est évident, et l'anglicisme pour nous est un danger réel et quotidien. Mais n'avons-nous pas souvent francisé et très heureusement des mots anglais entrés dans notre vocabulaire? N'est-ce pas M. Montpetit qui trouvait acceptables les mots groceries ou grosseries, groceur ou grosseur? Epicer et épicerie ne sont pas des équivalents exacts de grocer et de groceries. Le grocer canadien — celui du magasin en série ou bien celui de la boutique du coin — c'est plus que l'épicer français. Il garde dans ses tablettes bien autre chose que des épices et des cornichons. Nous avons traduit rocking chair par chaise bercante et l'on dit même souvent la bercante. Pourquoi pas? Voient-ils les innombrables rentiers de nos villages en rocking-chairs? Si la langue doit exprimer la pensée d'un peuple, être comme le reflet de son âme, pourquoi le français que nous parlons n'aurait-il pas ses particularités? Particulièrement d'ailleurs qui ne touchent à rien d'essentiel, particularités de mots et non pas particularités de syntaxe. La langue française ne peut-elle s'enrichir de nos modestes contributions? C'est justement l'idée qu'exprimait un Français, M. L.-J. Dubois, en remerciant M. Geoffrion.

Un brave candidat disait un jour à de non moins braves électeurs dont il brigait ardemment les suffrages: "Maintenant que je vous ai adressé la parole dans la langue de Bossuet, je m'en vais vous parler dans la langue de Shakespeare". Dans l'un comme dans l'autre cas, cet homme — il vit encore et sa belle assurance linguistique l'a même porté au parlement fédéral — exagère l'incompréhension des chefs de son parti le tient encore au rang des back-bencher — exagère légèrement. Mais il ne s'en doute pas. Il risquait une métaphore hardie et hyperbolique sans le savoir, comme M. Jourdain avait accoutumé de faire de la prose.

C'est peut-être parce que nous ne parlons pas — mettons par modestie — la langue de Bossuet que certains nous attribuent un jargon ou un patois? Selon le mot de Brunetière — "la langue de Bossuet, mais dans son siècle il était seul à la parler".

E. B.

Bloc-notes

A toutes les sauces

Au Sénat, l'autre jour, le sénateur Robertson, qui est un séculariste, reprochait à un ministre de n'avoir jamais fait chanter l'hymne national à ses assemblées politiques pendant les campagnes électorales de 1925 et de 1926. "A-t-on l'habitude de faire chanter l'hymne national dans les assemblées politiques?" demanda M. Dandurand à M. Robertson, "et dans le charivari des assemblées politiques, pensez-vous à cela?" A quoi M. Robertson a répondu que jamais ses électeurs "n'ont oublié de penser avant tout, dans leurs réunions, à faire chanter leurs hymnes nationaux et à rendre leurs hommages à la Couronne en chantant l'hymne national". M. Robertson a une singulière idée de ce qu'est l'hymne national, s'il l'a ainsi fait et laissé mettre à toutes les sauces, pendant ses anciennes campagnes électorales. Cela aurait eu autant de bon sens, s'il avait demandé à ses gens de chanter un hymne religieux pendant ses assemblées, sous prétexte qu'ils ne leur fallait pas oublier qu'ils devaient la vie à Dieu. Les manifestations dont il parle, en assemblées politiques, sont déplacées et témoignent d'un loyalisme vociférant plutôt que de profond. Pour satisfaire certains loyalistes, ne faudrait-il pas que toutes les manifestations et les assemblées publiques commencent et se terminent par le chant du God Save the King? Dieu préserve le Roi et la Couronne de ce loyalisme intempestif et à jet continu!

Escaliers

La municipalité de Saint-Hyacinthe demande à l'Assemblée législative de l'autoriser à interdire la construction, dans les limites de cette ville, des escaliers extérieurs. Montréal pourrait imiter Saint-Hyacinthe, puisque Saint-Hyacinthe a le bon sens d'interdire à ses citoyens de copier les arabesques et les laids escaliers extérieurs qui bordent certaines rues montréalaises.

Ces prophètes

Encore une croyance populaire qui s'en ira: celle de l'exactitude des almanachs dans leurs prédictions du temps qu'il va faire. Un chercheur américain, qui n'avait guère foi dans les almanachs, a voulu tout de même se rendre compte du bien-fondé de leurs pronostics. Il a choisi le plus répandu aux Etats-Unis et du 1er janvier au 1er février 1928, il a noté les divergences entre les pronostics du temps inscrits à cet almanach et le temps qu'il a fait en réalité. Il y a eu erreur tous les jours de janvier. Le 1er janvier, portait l'almanach, il devait pleuvoir. Il a fait froid et

Version française de l'encyclique "Mortalium animos"

Nos lecteurs seront heureux de trouver ici la version française (que nous empruntons, avec ses sous-titres, à la Croix de Paris) de la récente encyclique de S. S. Pie XI sur la vraie unité de l'Eglise. Elle commence par les mots Mortalium animos qui, selon l'usage, la désignent particulièrement à l'avenir.

A ses Vénérables Frères, patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires des lieux en communion avec le Siège apostolique.

PIE XI, PAPE.

Salut et Bénédiction apostolique. Vénérables Frères, Jamais peut-être, dans le passé, les âmes n'ont éprouvé aussi vivement qu'elles le semblent à notre époque le désir de fortifier et d'étendre pour le bien commun de la société humaine les relations fraternelles que nous étroitement entre elles la communauté d'origine et de nature.

En effet, les nations ne jouissent pas encore pleinement des bienfaits de la paix; cà et là, les discordes anciennes et de nouvelles divisions provoquent des séditions et des luttes intestines, de multiples controverses qui mettent en cause la tranquillité et la prospérité des peuples ne peuvent recevoir de solution sans l'action commune et les efforts des chefs d'Etat ou de ceux qui dirigent ou administrent les intérêts de la Cité; aussi, comprend-on aisément, d'autant plus que nous reconnaissons l'unité du genre humain, les vœux d'un grand nombre de voir, au nom de cette fraternité universelle, les diverses nations conclure une union de plus en plus étroite.

LE PROGRAMME ET L'ERREUR D'UNE UNION PANCHRETIENNE

En ce qui concerne l'ordre de la Loi Nouvelle établie par Notre-Seigneur, quelques esprits s'efforcent d'introduire un semblable mélange d'agir. Ils savent qu'il est rare de trouver des hommes dénués de tout sens religieux; aussi, semblent-ils nourrir l'espoir d'amener sans

grande difficulté les nations, divisées sur la vérité de la religion, à une entente fraternelle sur la profession de certaines doctrines considérées comme un fondement commun de la vie spirituelle. C'est pourquoi ils tiennent des Congrès, des assemblées, des conférences; ils y attirent des auditeurs en assez grand nombre et ils invitent à leurs discussions indifféremment les fidèles de toute espèce, les fidèles, ceux qui ont misérablement abandonné le Christ comme ceux qui nient avec obstination la divinité de sa nature et de sa mission.

Les catholiques ne peuvent en aucune manière approuver ces tentatives basées sur la fausse théorie que toutes les religions sont plus ou moins bonnes et louables, en ce sens qu'elles manifestent et signifient toutes également, encore que d'une manière diverse, le sentiment naturel, inné qui nous porte vers Dieu et nous poussé à reconnaître avec respect sa puissance. Or, les partisans de cette théorie sont dans la plus profonde erreur; bien plus, en rejetant la vraie religion et en faussant la juste notion, ils

sec. Le lendemain, il devait faire doux. Le mercure est resté sous 32 degrés; il a gelé. Le surlendemain, il devait pleuvoir, avec quelques légers flocons de neige. Il a fait beau le matin, froid toute la journée. Il n'y a pas eu de pluie, il a venté et neigé l'après-midi. Le quatrième jour, l'almanach prédisait une tempête. Il fit froid, beau et grand soleil, sans nuages. Tous les jours de janvier, les pronostics du fabricant d'almanach furent erronés. Les jours qu'il indiquait devaient être nuageux il faisait soleil; et quand il disait: temps ensoleillé, il neigait ou pleuvait. La même expérience, faite à propos d'autres almanachs, a donné le même résultat concluant. On ne pourra plus bientôt entendre parler de consultants des almanachs sans sourire de scepticisme.

Illégitimité

La Saint-Laurence Paper Mills (Limited) demande à la législature québécoise de confirmer et de ratifier à son bénéfice une vente de biens immeubles de mineurs faite par des tuteurs conjoints qui n'ont suivi aucune des formalités édictées par la loi pour la vente de biens de mineurs. La législature confirmera vraisemblablement cet acte à nos lois civiles, comme elle l'a fait des centaines de fois, par le passé. On a déjà vu des cas où de pires illégalités ont été légalisées, se disent les députés. On a bien changé des testaments et des actes de donation pour le bénéfice de particuliers qui se croient lésés ou maltraités, pourquoi hésiter devant une vente de biens de mineurs faite sans autorisation?

G. P.

versent graduellement dans le naturalisme et l'athéisme; il est donc clair que c'est s'éloigner de la religion divinément révélée que de s'unir aux tenants de ces doctrines et à leurs tentatives.

Une fausse apparence du bien séduit aisément certains esprits touchant l'unité à établir entre tous les chrétiens. N'est-il pas juste, répète-t-on, n'est-ce pas même un devoir pour tous ceux qui invoquent le nom du Christ que de s'abstenir de mutuels reproches et de s'unir enfin par les liens d'une charité "ciproque"? Qui donc oserait se dire adepte du Christ, s'il ne met pas tous ses efforts à exécuter le vœu du Christ suppliant le Père que ses disciples soient "un"? (S. Jean, XVII, 21.) Et le Christ n'a-t-il pas voulu marquer ses disciples de ce caractère qui les distinguerait de tous les autres: "Qu'ils s'aimeraient entre eux. Tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, à ce signe que vous pratiquerez la charité mutuelle". (S. Jean XIII, 35.) Puisse-t-il, par l'union, leur donner beaucoup plus de force pour combattre la peste de l'impie qui s'insinue et se répand de plus en plus, et qui tente de rimer l'Evangile.

Tels sont les arguments que présentent et amplifient les "panchrétiens". Ces panchrétiens ne sont pas un tout petit groupe, ils ont formé des organisations complètes et fondé des sociétés répandues au loin et le plus souvent dirigées par des acatholiques, celles qui soient leurs divisions sur la doctrine de la foi. Leur entreprise est menée avec une telle activité qu'elle entraîne l'adhésion de personnes de tout ordre et qu'elle séduit vivement même de nombreux catholiques par l'espoir de constituer une union qui paraît s'adapter aux vœux de la Sainte Mère l'Eglise, laquelle ne désire certes rien tant que de rappeler et de ramener à son giron ses enfants égarés. Mais, sous le charme et la séduction de ces discours se cache une très grave erreur qui ruine totalement les fondements de la foi catholique.

LE PAPE EXPOSE LA DOCTRINE CHRETIENNE SUR L'UNITÉ DE L'EGLISE

La conscience de Notre charge apostolique Nous avertit de ne pas laisser circuler par de dangereuses illusions le troupeau du Seigneur, et de faire appel. Vénérables Frères, à votre zèle pour écarter un tel danger; Nous avons confiance que par votre parole et par vos écrits vous pourrez plus facilement atteindre chacun votre peuple et lui faire comprendre les principes et les raisons que Nous allons exposer; les catholiques y trouveront une règle de pensée et de conduite pour toutes les entreprises ayant pour but de réunir de quelque manière que ce soit, en un seul corps, tous ceux qui se réclament du nom chrétien.

Dieu, Auteur de l'univers, nous a créés pour le connaître et le servir; nous l'avons donc plein droit à notre obéissance. Dieu nous a créés, certes, n'imposant à l'homme aucune règle de conduite que la loi naturelle qu'il a inscrite dans son cœur en le créant, et en régler les développements par sa providence ordinaire; mais Dieu préfère porter des préceptes à observer, et, au cours des âges, c'est-à-dire depuis les débuts de l'humanité jusqu'à la venue et la prédication du Christ Jésus, il enseigna lui-même aux hommes les devoirs qu'un être raisonnable doit remplir à l'égard du Créateur: "Dieu qui, à diverses reprises et en plusieurs manières, parla jadis à nos pères par les prophètes, nous a finalement parlé en ces jours-ci par son Fils". (Hébr., I, 1.)

UNE SEULE RELIGION VRAIE ET INDEFECTIBLE: CELLE QUE NOTRE-SEIGNEUR A REVELEE

Il en ressort qu'il ne peut exister de vraie religion en dehors de celle qui s'appuie sur la Révélation divine; cette Révélation a été commencée dès l'origine du monde, elle a été continuée sous la Loi Ancienne et Jésus-Christ l'a achevée sous la Loi Nouvelle. Mais si Dieu a parlé — et l'histoire porte témoignage en faveur de cette parole — il n'est personne qui ne voie que le devoir de l'homme, c'est de croire sans réserve à Dieu qui révèle la vérité et d'obéir absolument à Dieu qui lui commande; pour que nous remplissions ce double devoir en vue de la gloire de Dieu et de notre salut, le Fils unique de Dieu a établi sur terre son Eglise. Ceux qui se disent chrétiens, Nous pensons qu'ils ne peuvent pas ne pas croire qu'une Eglise est une Eglise unique a été instituée par le Christ; si l'on insiste et si l'on demande quelle doit être, d'après la volonté de son Fondateur, cette Eglise, les réponses ne sont pas unanimes. Un assez grand nombre, par exemple, nient que l'Eglise doive être une société visible, en ce sens du moins qu'elle doit apparaître comme une société de fidèles unanimes à professer une seule et même doctrine, sous

un magistère et un gouvernement unifiés; pour eux, ils ne considèrent l'Eglise visible comme rien d'autre que comme une association composée de diverses communautés de chrétiens, bien que ses partisans adhèrent à des doctrines diverses et contradictoires.

Or, en vérité, le Christ Seigneur a établi son Eglise comme une société parfaite, extérieure de sa nature et visible, laquelle continuerait dans l'avenir l'œuvre de salut du genre humain, sous la direction d'un seul chef (S. Matth., XVI, 18 et suivants; S. Luc, XXII, 32; S. Jean, XXI, 15-17), par le magistère de la prédication orale (S. Marc, XVI, 15), par l'administration des sacrements, sources de la grâce céleste (S. Jean, III, 5; VI, 48-50; XVII, 22 et suivants; cf. S. Matth., XVIII, 18, etc.); c'est pourquoi, dans les paraboles, il la déclara semblable à un royaume (S. Matth., XIII), à une maison (cf. S. Matth., XVI, 18), à un bercail (S. Jean, X, 16) et à un troupeau, (S. Jean, XXI, 15-17). Cette Eglise, si admirablement établie, ne pouvait pas finir et s'éteindre à la mort de son Fondateur et des apôtres qui en furent les premiers propagateurs, car il lui avait été ordonné de conduire au salut éternel tous les hommes, sans aucune distinction de temps ou de lieux: "Allez donc et enseignez toutes les nations". (S. Matth., XXVIII, 19.)

Dans l'accomplissement perpétuel de cette charge, c'est-à-dire que l'Eglise pouvait manquer de force et d'efficacité, quand le Christ lui-même accorda lui-même son assistance continue, en vertu de cette promesse solennelle: "Voici que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles". (S. Matth., XXVIII, 20.) L'Eglise doit donc nécessairement subsister non seulement aujourd'hui et en tout temps, mais subsister absolument la même qu'aux temps apostoliques, à moins qu'on ne veuille dire — ce qui ne se peut pas — que le Christ-Seigneur a failli à son dessein ou s'est trompé quand il affirma que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle. (S. Matth., XVI, 18.)

LES OPINIONS, LES ARGUMENTS ET L'ATTITUDE DES PANCHRETIENS

Voici que se présente l'occasion d'exposer et de réfuter la fausse théorie dont semble dépendre toute cette question et d'inspirer l'activité si diverse des acatholiques en faveur de la confédération des églises chrétiennes.

Les artisans de cette entreprise ne cessent de citer à l'infini la parole du Christ: "Que tous soient un". Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur". (S. Jean, XVII, 21; X, 16) et ils représentent ce texte comme un souhait et un vœu du Christ-Jésus qui n'aurait pas encore eu leur effet. Ils pensent que l'unité de la foi et de gouvernement, caractéristique de la véritable et unique Eglise du Christ, n'a pas existé dans le passé, qu'elle n'existe pas aujourd'hui; ils estiment que cette unité peut être souhaitée et que peut-être l'entente commune des volontés l'établira un jour, mais qu'il faut encore la tenir pour un rêve. Ils ajoutent que l'Eglise, en elle-même et de sa nature, est divisée en parties, c'est-à-dire qu'elle est constituée de très nombreuses églises ou communautés particulières, encore divisées, qui ont quelques points de doctrine communs et se séparent sur le reste; ils affirment que toutes jouissent des mêmes droits, que l'Eglise n'est qu'une et unique tout au plus que de l'époque apostolique jusqu'aux premiers conciles oecuméniques. Il faut donc, disent-ils, négocier et écarter les controverses mêmes les plus anciennes et les diverses de doctrine qui divisèrent jusqu'à ce jour le christianisme et, au moyen des autres vérités doctrinales, constituer et proposer une certaine règle de foi commune; dans la profession de cette foi, tous sentiront qu'ils sont frères, plutôt qu'ils ne le sauront; puis les multiples églises ou communautés une fois réunies dans une fédération générale, il sera possible de lutter avec force et succès contre les progrès de l'impie.

C'est là, Vénérables Frères, l'opinion commune. Il y en a cependant qui déclarent et concèdent que le protestantisme a rejeté trop inconsidérément certains dogmes de foi et diverses manifestations du culte extérieur pourtant agréables et utiles, tandis que l'Eglise romaine les conserve encore. Ils se hâtent, d'ailleurs, d'ajouter que l'Eglise est une, elle aussi, le droit de corrompre la religion primitive en adoptant et en proposant à croire certaines doctrines non seulement étrangères, mais contraires à l'Evangile; ils nomment, en premier lieu, la doctrine sur la Primauté de Pierre et à ses successeurs sur le Siège de Rome. Dans ce nombre, il en est assez peu, il est vrai, qui concèdent au Pontife Romain, soit une primauté d'honneur, soit un certain pouvoir ou une cer-

taine juridiction, bien qu'ils la fassent dériver non du droit divin, mais en une certaine manière du consentement des fidèles; d'autres en arrivent à offrir au Souverain Pontife lui-même la présidence de ces Congrès qu'on pourrait appeler barbares. S'il est, d'ailleurs, facile de trouver de nombreux acatholiques, prêchant à pleine bouche la communion fraternelle dans le Christ Jésus, on n'en trouverait pas qui aient la pensée de se soumettre et d'obéir, aux enseignements et aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ. Entre temps, ils affirment qu'ils traiteraient volontiers avec l'Eglise romaine, mais sur le même pied, c'est-à-dire d'égal à égal; mais s'ils pouvaient traiter, il n'est pas douteux qu'ils ne le fassent avec la pensée de conclure une sorte de pacte les autorisant à ne pas abandonner les opinions qui, précisément, les maintiennent dans l'erreur, hors du seul troupeau du Christ.

PAS DE PARTICIPATION DE L'EGLISE CATHOLIQUE AUX ENTREPRISES PANCHRETIENNES: CE SERAIT TRAHIR SA MISSION

Telle est la situation. Il est donc clair que le Siège apostolique ne peut, à aucun prix, prendre part à leurs Congrès et qu'il n'est permis à aucun prix, aux catholiques, d'adhérer à de semblables entreprises ou d'y contribuer; s'ils le faisaient, ils accorderaient de l'autorité à une fausse religion chrétienne, tout à fait étrangère à l'unique Eglise du Christ. Est-ce que Nous souffririons — ce qui serait absolument injuste — d'ouvrir des tractations aux dépens de la vérité et de la vérité divinément révélée? Car il s'agit de défendre la vérité révélée. Jésus-Christ a envoyé les apôtres dans l'univers pour instruire de la vérité évangélique toutes les nations et, pour les garder de toute erreur, il a voulu auparavant leur enseigner par l'Esprit-Saint toute vérité: est-ce que cette doctrine des apôtres a complètement disparu de cette Eglise dont Dieu lui-même est le chef et le gardien ou bien a-t-elle été jamais falsifiée? Si Notre Rédempteur a déclaré nettement que son Evangile n'est pas seulement destiné aux temps apostoliques, mais à tous les âges, est-ce que l'objet de la foi à avoir, au cours des temps, devenir si obscur ou si incertain qu'il faille tolérer aujourd'hui même les opinions contraires? Si cela était vrai, il faudrait dire que la descende du Saint-Esprit sur les apôtres, que la présence perpétuelle de ce même Esprit dans l'Eglise et que la prédication même de Jésus-Christ ont perdu depuis plusieurs siècles toute leur efficacité et toute leur utilité, affirmation qui serait un blasphème.

Le Fils unique de Dieu n'a pas seulement prescrit à ses envoyés d'enseigner toutes les nations, il a imposé à tous les hommes le devoir d'ajouter foi aux vérités que leur seraient annoncées par les "témoins pré-ordonnés par Dieu" (Actes, X, 41), et il sanctionna cet ordre en ajoutant: "Celui qui croira et aura été baptisé sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné". (S. Marc, XVI, 16); or, l'un et l'autre préceptes du Christ qui ne peuvent pas ne pas être observés, celui d'enseigner et celui de croire, ont obtenu le salut éternel, ne peuvent se contredire si l'Eglise ne propose pas la vérité évangélique dans son intégrité et d'une manière visible, et si, dans cet enseignement, elle n'est pas l'abri de tout péril d'erreur. Aussi, est-ce encore s'éloigner de la vérité que de penser que le dépôt de la vérité existe sur terre, mais qu'il faut de si durs labeurs, de si longues années d'études et de discussions pour la trouver et y atteindre, que la vie de l'homme y souffrirait à peine; comme si le Dieu très bon avait parlé par les prophètes et par son Fils unique, pour apprendre à un petit nombre d'hommes seulement, et muris par l'âge, les vérités révélées et non pour donner une doctrine de foi et de morale qui dirigerait l'homme pendant tout le cours de sa vie mortelle.

PAS DE CHARITE HORS DE LA VERITE

Ces panchrétiens, qui s'efforcent de fédérer les Eglises, semblent poursuivre le très noble dessein de promouvoir la charité entre tous les chrétiens; mais comment la charité pourrait-elle tourner au détriment de la foi? Personne n'ignore que saint Jean lui-même l'apôtre de la charité que l'on a vu dévoiler dans son Evangile les secrets du Cœur Sacré de Jésus et qui avait coutume de toujours insculper dans l'esprit des siens le précepte nouveau "Aimez-vous les uns les autres", à l'intérieur d'un rapport avec ceux qui ne professent pas la doctrine du Christ, entière et pure: "Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez même pas". (II Jean, X.) C'est pourquoi, comme la charité a pour fondement une foi intégrale et sincère, l'unité de foi est le lien principal qui doit unir les disciples du Christ.

L'EXTREME DIVERSITE D'OPINION DES PANCHRETIENS

Comment peut-on donc concevoir un Pacte chrétien dont les adhérents garderaient chacun, même en ce qui concerne l'objet de la foi, leur manière particulière de penser et de juger, bien que ces idées s'opposent aux vérités des autres? Et comment, Nous le de-

(Suite à la page deux)

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

PLUS DOUX. NEIGE
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 11.
Minimum 10.
Même date l'an dernier 10.
Même date l'an dernier 10.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.71, 11 heures a.m. 30.68.
Midi: 30.65.
Chiffres fournis par la Maison L. H. de
Monsieur 1610 rue Saint-Denis, Montréal.

Ces comptes rendus sensationnels

On en parle du haut de la chaire, dans des églises

Dans certaines paroisses de Montréal hier on a parlé du haut de la chaire des comptes rendus sensationnels publiés par certains journaux à propos de l'affaire de la rue Sanguinet et l'on a demandé aux fidèles de s'abstenir de ces sortes de lectures.

A Notre-Dame à la grand-messe, M. Olivier Maurault, p.s., curé de la paroisse de Notre-Dame, a fait cette recommandation, pendant le prône:

Je vous recommande, mes chers frères, de ne pas lire les détails du procès qui s'instruit de ce temps-ci à Montréal. Et je vous prie instamment d'en interdire tout à fait la lecture à vos enfants.

A la poursuite de Sandino

Managua, Nicaragua, 6. (S.P.A.) — Les fusiliers marins américains se sont groupés dans les montagnes, à 40 milles au sud de la frontière du Honduras, aujourd'hui, à la poursuite du général Augustino Sandino. On a expédié en toute hâte des renforts à Matagalpa par convoi lorsque le commandant des marins a appris que le général Sandino était près de cet endroit.

Le chef des rebelles a dû fuir du côté du sud depuis que des aviateurs à la suite d'une reconnaissance opérée au-dessus du repaire d'El Chipote ont rapporté qu'il avait été blessé. Plusieurs fois on a rapporté qu'il avait fui au-delà de la frontière du Honduras mais aux dernières nouvelles on répète qu'il a pénétré encore plus avant dans le Nicaragua.

M. KING RÉPOND

À M. MARTIN

AU SUJET DE L'ABOLITION DES IMPÔTS SUR LES COMPAGNIES D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC

Le maire Martin a reçu une lettre du premier ministre King lui disant que la question de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité du Québec a été soumise au ministre des finances, M. Robb l'étudie.

Le maire, il y a quelques semaines, a demandé au premier ministre d'exempter les compagnies d'électricité de l'impôt sur le revenu commercial. M. King a dit qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer une délégation à Ottawa pour lui expliquer la situation parce qu'il a tous les renseignements nécessaires.

Mgr Béliveau à Sainte-Brigide

S. G. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Basile, a célébré une grand-messe pontificale à Sainte-Brigide, hier, à l'occasion de la fête titulaire de cette paroisse.

Mgr Béliveau avait comme prêtre assistant, M. l'abbé Adélard Desrosiers, principal de l'école normale Jacques-Cartier, comme diacre d'honneur, le R. P. Léon Lebel, Jésuite, comme sous-diacre d'honneur, le R. P. A. Turgeon, Oblat, comme diacre d'office, le R. P. M. Beaudry, Jésuite, et comme sous-diacre d'office, M. l'abbé J. Aumais, séminariste, M. l'abbé J. Sabourin, secrétaire de Mgr Desrosiers, agissant comme maître des cérémonies.

On remarquait au sanctuaire: le R. P. Eugène Guérin, Oblat, le R. P. Lietaert, rédemptoriste, les vicaires de la paroisse, MM. les abbés A. Paré, P.-A. Lafortune, J. Gaudry et E. Vigeant.

Après avoir souhaité la bienvenue à Mgr Béliveau, M. le curé Placide Desrosiers a commenté la fête du jour, dans son allocution.

Nouveau traité franco-américain

Washington, 6 (S. P. A.) — Un nouveau traité d'arbitrage entre la France et les États-Unis, signé par Robert E. Olds, sous-secrétaire d'État pour les États-Unis, et l'ambassadeur Claudel, pour la France.

Réunions

Ce soir, à 8 h., grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, rue St-Denis, leçon d'ouverture du professeur Gustave Ribaud, sur le domaine des hautes températures, sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien.

A 8 h. 15, ce soir, M. Ribaud donnera un cours à l'École Polytechnique.

Lundi, le 13 au soir, soirée des employés de la maison Stanford, à l'hôtel Mon-Royal.

Ce soir, à 8 h. 30, conférence par M. Félix Desrosiers contre le blaspème, sous les auspices du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de Maisonneuve, Inc., salle de l'école Baril; entrée, rue Joliette, près Adam. Entrée libre.

Le R. P. Léon Lebel, S.J., donnera, ce soir, à la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception, angle Rachel et Bordue, une conférence sur le problème des familles nombreuses sous les auspices de la section Immaculée-Conception de la Société St-Jean-Baptiste.

Il y aura un magnifique programme musical. Entrée gratuite.

FUNÉRAILLES

DE L'ABBÉ JODOIN

A SAINT-DAMASE ET A SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, 9 (D.N.C.) — Les funérailles de M. l'abbé Joseph Jodoin, ancien curé de Saint-Alexandre d'Iberville, décédé vendredi à Saint-Hyacinthe à l'âge de 87 ans et onze mois, ont eu lieu hier et ce matin. Un premier service fut chanté dimanche matin à Saint-Damase sur Yamaska, paroisse natale du défunt, l'absoute fut dite par M. le chanoine F.-A. Laroche, procureur de l'évêché de Saint-Hyacinthe, qui officia également au service, assisté de MM. les abbés J.-A. Lemonde, de Sainte-Rosalie, et Uldéric Decelles, professeur au Séminaire de cette ville, comme diacre et sous-diacre. Ce matin au Séminaire de Saint-Hyacinthe, un second service eut lieu chanté par M. le chanoine Léon Pratte, supérieur de la maison, assisté de MM. les abbés François-Xavier Côté, et Emile Chagnon, comme diacre et sous-diacre.

L'absoute fut chantée par S. G. Mgr Fabien-Zoël Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, assisté de MM. les abbés Arthur Vézina et Louis-N. Raymond, tous deux du Séminaire. L'inhumation a eu lieu dans la crypte de l'institution.

La mission dominicaine au Japon

La première mission canadienne des Dominicains au Japon, dont le Devoir annonçait la fondation le 27 janvier, comptera pour commencer trois pères missionnaires. Ces pères seront désignés sous peu. On sait que le départ des nouveaux missionnaires canadiens au Japon s'effectuera à l'époque de Pâques.

On questionnera la Daly

La femme Bessie Daly qu'on croyait être celle qui Coulombe a tuée et fait brûler dans sa fournaise, s'est présentée hier après-midi aux quartiers généraux de la police. La police aura à chercher l'identité exacte de la seconde victime de Coulombe puisque ce n'est pas celle que l'on soupçonnait. La femme Daly gardée comme témoin dans les cellules de la Sûreté, sera questionnée cet après-midi.

M. Taschereau proposera la santé du cardinal

Québec, 6. (D.N.C.) — M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, proposera la santé du cardinal Rouleau au banquet qui sera offert à Son Eminence au Café du Parlement, demain soir, et il est tout probable que M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice à Ottawa, appuiera M. Taschereau.

"Doctus cum libro"

Il est facile d'être savant avec un bon livre. Le livre qui impartit le plus de science c'est le dictionnaire. Encore faut-il qu'il soit bien fait, intelligent, net.

LE SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR a attendu pour vendre un dictionnaire des langues anglaise et française, d'en avoir trouvé un aussi parfait que possible, à un prix modique. Seul le meilleur pouvait convenir à sa clientèle. Ce dictionnaire est le *DEVOIR'S DICTIONNAIRE*, comme dit le *Times* de Londres, le plus complet en un seul volume des langues anglaise et française. Tout l'espace y est soigneusement utilisé ainsi que dans un moderne wagon-lits. Le *DEVOIR'S DICTIONNAIRE* est aussi le cadeau tout trouvé en tout temps; car tout le monde a besoin d'un bon dictionnaire.

Le dictionnaire *DEVOIR'S DICTIONNAIRE* anglais-français et français-anglais, au comptant et par la poste, \$3.50. Service de librairie du Devoir.

La commission d'enquête sur les pêcheries siège à Montréal

L'Association canadienne des pêcheries présente son rapport — L'expansion du marché domestique et du marché d'exportation — Campagne de publicité permanente

La Commission d'enquête royale sur les pêcheries a siégé ce matin, à Montréal, dans l'hôtel du gouvernement fédéral, au carré Yourville, sous la présidence de M. MacLean. L'Association canadienne des pêcheries a soumis un rapport et le président, M. H. O'Connor a ajouté des données plus étendues sur la nature des suggestions faites.

DEUX SOLUTIONS

D'après M. O'Connor, il y a deux solutions fondamentales à la crise des pêcheries: l'expansion du marché domestique et celle du marché d'exportation. Actuellement chaque personne au Canada mange 22 livres de poisson par année, ce qui est manifestement inférieur à la juste moyenne. Ce manque d'attrait du public pour le poisson provient de plusieurs causes: tout d'abord manque d'éducation du public sur la valeur du poisson et la qualité souvent inférieure du poisson fourni à la clientèle par le marchand. Le consommateur mal servi n'aime pas à y retourner: la famille s'en déshabitude avec le résultat que ce commerce décroît constamment.

Il faudra donc faire une campagne de publicité non par coups mais permanente et durable. L'Association et le gouvernement ont consacré de faibles sommes à la publicité et les résultats obtenus ont été très encourageants. Il serait possible de porter la consommation par tête, à 27 livres, soit un surplus de consommation annuel de 40,000,000 livres. Les marchands doivent apprendre à exposer leur poisson afin de lui donner tout l'attrait possible. Pratiquement, beau-

coup d'épiciers ne tiennent le poisson que comme ligne secondaire, environ un jour par semaine. Ils craignent d'encourir des pertes sérieuses par ce commerce et peu à peu déshabitude leur clientèle soit que le poisson fourni laisse à désirer, soit qu'ils ne s'y prêtent pas autrement.

Le jour où la consommation aura augmenté et qu'ainsi le surplus des prises sera consommé de façon régulière et normale, la crise des pêcheries sera terminée.

L'EXPORTATION

Le second remède qui est le complément logique du premier est le commerce d'exportation. Les règles élémentaires du commerce exigent qu'un produit pour trouver faveur auprès d'un pays étranger, doit être fourni en grandes quantités, suivant une classification régulière, à des prix inférieurs. Il est donc nécessaire d'organiser nos pêcheries pour obtenir une production en masse, pour que ces produits soient classifiés suivant la qualité et l'apparence. Or le seul moyen d'avoir une production en masse régulière et abondante est la pêche par vapeur à la trôle, tant décriée au cours de ces semaines-ci. La pêche à la trôle est tout simplement la pêche scientifique organisée et il n'est pas plus raisonnable de la supprimer que d'obliger le pêcheur à se débarrasser de l'engin qu'il a installé sur sa barque, sous prétexte qu'il prendrait trop de poisson.

La pêche est sujette aux conditions climatiques et son rendement est déjà par le fait même aléatoire. Le seul moyen d'y parer

c'est le navire vapeur de pêche à la trôle qui peut supporter les intempéries, les bourrasques, qui peut sortir en temps inquiétant et ramener quand même le quantum de production normale.

LA PÊCHE À LA TROLE

Et puis qu'arriverait-il si l'on supprimait la pêche à la trôle, si l'on l'insuffisait de production pour la consommation locale et la perte progressive de ce marché. D'ailleurs nous ne sommes plus libres de décider la disparition du vapeur de pêche à la trôle, puisque la France a 46 navires de ce genre qui pêchent dans les mêmes eaux. Si nous décrétions la disparition de nos navires, la France s'emparera de nos marchés et viendra même nous concurrencer sur notre propre marché.

M. O'Connor déclare qu'il est impossible de fixer l'ouverture idéale pour les saisons de pêche, qui varie avec la température, les printemps ou un hiver tardif ou hâtif, suivant que les eaux charient des glaces ou non.

Le mieux serait de confier à un spécialiste un pouvoir discrétionnaire pour fixer au mieux la date d'ouverture et de fermeture des saisons de pêche.

M. O'Connor demande la nomination d'un sous-ministre des pêcheries qui ne s'occupe que de cette section de notre vie commerciale.

Le rapport demande aussi des mesures d'urgence pour reconstituer nos bancs d'huîtres. Le meilleur système serait encore la location aux particuliers moyennant des mesures rigoureuses quant à l'exploitation.

Prévisions

atmosphériques

Toronto, 6. — La pression est haute et le temps est beau et froid pour la partie à l'est de l'Ontario. Tandis qu'un changement important se fait sentir au-dessus des États du sud-ouest, se dirigeant vers le nord-est au-dessus des grands lacs, la température se maintient belle et comparativement douce dans l'ouest.

Région des grands lacs et de la baie Georgienne. — Vents de l'est, nuageux et température plus froide. Brouillards de neige. Mardi, vents plus violents du sud et du sud-est, plus doux avec neige tournant à la pluie.

Nord de l'Ontario. — Vents de l'est, température plus haute, nuageux avec brouillards en certains endroits. Mardi, plus nuageux, avec tempêtes de neige.

Vallée de l'Ontario et haut du St-Laurent. — Vents de l'est, nuageux et brouillards de neige; plus doux. Mardi, vents du sud et du sud-est, plus doux et chutes de neige.

Bas du St-Laurent, golfe et rive nord. — Pluie beau et froid. Mardi, vents plus violents de l'est au sud et plus violents, nuageux avec température plus haute, probablement suivie de neige ou de pluie.

Lac Supérieur. — Température plus froide et un peu de neige ce soir. Mardi, vents tempêteux soufflant du sud, nuageux et tempêtes de neige.

Provinces de l'ouest. — Vents de l'ouest, plutôt beau, sans beaucoup de changement de température aujourd'hui et mardi.

LES ÉCOLES NORMALES

CHIFFRES FOURNIS PAR M. ATHANASE DAVID

Québec, 6. (D.N.C.) — M. Athanase David, secrétaire de la province, vient de répondre à plusieurs questions qui lui ont été posées au commencement de la session par M. J.-N. Francoeur, au sujet des écoles normales de la province.

Il y a actuellement dans la province deux écoles normales catholiques pour garçons et seize écoles normales catholiques pour filles, et une école normale protestante. Le maintien de ces écoles a coûté à la province, en 1926-27, \$202,912.55, soit \$255,145.88 pour les écoles normales catholiques et \$6,866.67 pour l'école normale protestante.

Depuis cinq ans, 413 élèves instituteurs et 2,672 élèves institutrices ont obtenu leurs diplômes des écoles normales catholiques et 53 élèves instituteurs et 1,031 élèves institutrices ont eu leurs diplômes des écoles normales protestantes, soit un total de 466 élèves instituteurs et 3,703 élèves institutrices.

Les instituteurs diplômés qui se livrent à l'enseignement dans les villes sont au nombre de 332 chez les catholiques et de 27 à la campagne; chez les protestants, ils sont au nombre de 27 à la ville et 10 à la campagne.

Le salaire moyen des instituteurs diplômés des écoles normales catholiques est de \$1,434 pour la province, \$1,490 à la ville et \$820 à la campagne. Pour les protestants, les chiffres sont les suivants: salaire moyen pour la province, \$2,279; à la ville, \$2,418; à la campagne, \$1,271. Le salaire moyen des instituteurs des deux dénominations est donc le suivant: pour la province, \$1,609; à la ville, \$1,675; à la campagne, \$945.

Le salaire moyen des institutrices diplômées est le suivant: pour la province, \$867; à la ville, \$681; à la campagne, \$286; celui des institutrices protestantes est le suivant: pour la province, \$1,047; à la ville, \$1,236; à la campagne, \$586. Le salaire moyen des institutrices des deux dénominations est donc le suivant: pour la province, \$509; à la ville, \$945; à la campagne, \$312.

Les institutrices catholiques, qui se livrent à l'enseignement, sont au nombre de 1,687, soit 404 à la ville et 1,283 à la campagne. Les institutrices protestantes qui se livrent à l'enseignement sont au nombre de 1,463, soit 1,104 à la ville et 459 à la campagne. Le nom-

Les dégâts par le feu

Toronto, 6 (S. P. A.) — Les pertes attribuables au feu dans tout le Canada au cours de la semaine se terminant le 1er février 1928 sont estimées par le *Monetary Times* à \$887,200 à rapprocher de \$536,300 pour la semaine correspondante de l'année dernière. Les pertes du mois de janvier dernier sont de \$2,288,300.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

Les instituteurs diplômés de l'école normale enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Montréal sont au nombre de 226; ceux enseignant sous le contrôle de la Commission scolaire de Québec sont au nombre de 64.

M. Kellogg et la question des sous-marins

M. Frank B. Kellogg, secrétaire d'État américain, est arrivé ce matin à 7 h. 50 à la gare Windsor et est reparti à 8 h. 20. Son wagon spécial était attaché au train d'Ottawa.

M. Kellogg a reçu les journalistes dans son wagon particulier. Le représentant d'un journal local lui a demandé son attitude à l'égard de la France à propos du problème des sous-marins. On sait que M. Kellogg a envoyé une lettre au président Porter, de la commission des affaires étrangères du Congrès, à la veille de la signature du traité franco-américain.

De fait, a dit M. Kellogg, cette affaire lui a été soumise de façon automatique, dans l'exercice de ses devoirs officiels. Sa lettre n'a pas été écrite il y a quelques jours, mais elle est entre les mains du président Porter depuis plus d'une semaine et elle n'est pas de nature à embarrasser la France.

ser la France.

CE QU'EN DIT LE LONDON TIMES

Londres, 6 (S. P. A.) — Le *London Times* en commentant dans son article éditorial la proposition de M. Kellogg pour l'abolition des sous-marins, dit que c'est une proposition très intéressante mais que, dans les circonstances actuelles, elle est peu pratique.

Non seulement la France et l'Italie considèrent les sous-marins comme indispensables, dit le journal, mais les petites nations maritimes augmentent leurs forces sous-marines parce qu'elles comptent sur les sous-marins pour faire leur travail que les nations plus riches confient aux croiseurs.

Les sous-marins sont l'arme défensive des nations plus pauvres, dit le journal en terminant.

LE TRAMWAY À LACHINE

L'ABOLITION DU SUPPLÉMENT DE CINQ SOUS

La Commission des tramways, en principe, n'a pas d'objection à l'application d'un tarif uniforme sur les tramways pour les citoyens de Lachine, c'est-à-dire à faire disparaître la surcharge qui existe actuellement pour tous ceux qui veulent se rendre dans la ville voisine, mais il faudrait le consentement de Montréal pour cela, a déclaré ce matin le président de la commission, M. J.-F. St-Cyr, à une délégation du maire et des échevins de Lachine. Ceux-ci se sont présentés devant la commission pour obtenir l'abolition de la surcharge de cinq sous exigée pour se rendre en tramways jusqu'à Lachine.

Les membres de la délégation ont fait remarquer que la population de Lachine est de 17,000 âmes, mais que la surcharge est une entrave au progrès de la ville. Un grand nombre de gens refusent d'aller demeurer dans cette municipalité à cause de cette surcharge. Aussi la population reste-t-elle à peu près stationnaire depuis quelques années.

Délégues de Hamilton à Montréal

Le maire et les contrôleurs de la ville de Hamilton sont passés saluer le maire Martin à son bureau, ce matin. Ils sont venus à Montréal pour étudier l'organisation de l'assistance municipale dans notre ville.

Le maire leur a souhaité la bienvenue tandis que le maire d'Hamilton, M. William Burton, a remercié pour la réception qui leur est faite.

Les membres de la délégation sont, à part le maire Burton, les contrôleurs John Peebles, W. Morrison, J. H. Bell et Bert Burrell, ainsi que M. A. Kappel, surintendant des achats d'Hamilton.

C'est le surintendant de l'assistance municipale, M. Albert Chevalier, qui pilote les visiteurs à Montréal.

Les visiteurs se rendront au refuge Meurling, à l'hôpital du Sacré-Cœur, à la prison de Bordeaux, et à différents autres endroits. A midi, la ville les a reçus à un déjeuner officiel.

MM. Lanctôt, Lafleur et Geoffroy nous représenteront

Québec, 6 (D.N.C.) — M. Charles Lanctôt, assistant procureur général de la province, Me Eugène Lafleur et Me Aimé Geoffroy de Montréal viendront d'être nommés pour défendre les droits de la province de Québec dans l'affaire de la délimitation des eaux provinciales qui sera plaidée devant la Cour suprême du Canada au cours du mois courant.

Bessy Daly et Coulombe comparaitront

Bessy Daly, la jeune fille supposée tuée suivant les comptes rendus des journaux, par Jules Coulombe, a comparu en Cour de police, ce matin, fort bien portante et ayant bras et jambes. Elle a été renvoyée aux bureaux des détectives comme témoin dans la cause de Coulombe. Ce dernier a aussi comparu, pour enquête préliminaire mais celle-ci a été ajournée au 9 février.

La jeune fille tuée d'après l'aveu de Coulombe serait une fille du nom de Lucille.

Le droit de piquetage

La Cour d'assises a instruit ce matin le procès de Sarah Goldman de Mary Zolette, accusées de piquetage en face de la *Acme Clothing*, lors d'une grève. Les jeunes filles n'ont rien fait sinon que se promener en face de la bâtisse. Il s'agit d'une cause type pour fixer la jurisprudence sur la question du piquetage.

Le jury rendra son verdict cet après-midi, à l'ouverture de la séance.

Anniversaire franco-américain

Paris, 6. (S.P.A.) — On célèbre à Paris aujourd'hui le 150ème anniversaire de la signature du premier traité d'amitié et de paix entre la France et les États-Unis. Plusieurs journaux ont reproduit des photographies du traité original signé le 6 février 1778.

M. Timmis et la canalisation du Saint-Laurent

La canalisation du Saint-Laurent ferait de Montréal et Québec les deux ports naturels de tout l'ouest de l'Amérique du Nord et si les États-Unis sont appelés à profiter de cette canalisation et de l'aménagement des forces hydrauliques, le Canada en profitera probablement encore plus, a déclaré un ingénieur de New York, M. Henry Timmis, directeur du *Club de Réforme*, samedi.

Le conférencier du jour, qui raisait surtout vouloir répondre la campagne conduite par des journaux anglais de Montréal contre le projet de canalisation, a invoqué toute une série d'arguments en faveur de ce projet.

La principale des raisons qu'il invoquait c'est que le Canada profitera largement d'une augmentation considérable du trafic marin. Ce sont les différents systèmes de transport qui en bénéficieront le plus.

Les monarchistes russes en Turquie

Angora, 6 (S. P. A.) — Les monarchistes russes réfugiés en Turquie à la suite de la révolution bolchéviste joniront d'un autre an de grâce alors qu'ils pourront demeurer en sécurité où ils se trouvent, à la suite de l'intervention de la Société des Nations.

Pour des raisons humanitaires, le délai qu'on leur avait accordé, qui devait expirer aujourd'hui, a été prolongé d'un an.

Cette décision en a surpris plusieurs qui croyaient que la pression des Soviets forcerait la Turquie à expulser les Russes blancs.

Feu M. Maurice Thurbide

Nous avons le regret d'annoncer le décès de l'un des plus brillants parmi les jeunes instituteurs de Montréal, M. Maurice Thurbide. M. Thurbide naquit il y a 26 ans dans la paroisse Sainte-Brigide. Montréal. Il fit ses études au collège de Montréal, fut reçu avec honneur à l'Université de Montréal en 1911, fut successivement professeur à Villerville et au Saulx dans les écoles de la Commission scolaire catholique.

Sa femme, née Gougeon (Canadienne) qu'il avait épousée en 1917 et sept enfants lui survivent. Les funérailles ont lieu demain à Saulx-au-Roc, à 9 h. 30.

Le Devoir prie la famille d'agréer ses sympathies.

Mgr Dutenwill à Québec

Québec, 6 (D. N. C.) — Mgr Dutenwill, archevêque auxiliaire de Ptolémaïs, supérieur général des Oblats, est arrivé à Québec cet après-midi et se retire chez M. Pères Oblats à Saint-Sauveur. M. Dutenwill est actuellement exilé dans les diverses maisons de son Ordre, au Canada, et a coincider son passage à Québec avec les fêtes cardinales.

Pêcheurs à la dérive sur un glaçon

Buffalo, 6 (S. P. A.) — Sept hommes qui pêchaient sur des bancs de glace du lac Erie, du côté de la pointe Windmill, sont partis à dérive sur un gros glaçon, hier soir. On patrouille aujourd'hui les lacs pour tâcher d'apercevoir les malheureux pêcheurs et de leur porter secours si c'est possible.

Ordination à Saint-Charles

A l'église Saint-Charles, hier, M. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert, a conféré la prêtrise à l'un de ses sujets, M. l'abbé Amédée Courtois, le diacône au R. P. Antoine Poirier, des clercs de Saint-Viateur, et la tonsure à M. J. Prévost. Le R. P. Gaspard Dumas, provincial des Clercs de Saint-Viateur d'Outremont, assistait Mgr Prud'homme.

Son Eminence partira incognito

Son Eminence le cardinal Rouleau partira demain matin pour Québec. Nulle manifestation officielle ne marquera son départ. Son Eminence désire garder le plus strict incognito jusqu'à son arrivée dans sa ville archiepiscopale.

Costes et Lebrun à la Nouvelle-Orléans

Nouvelle-Orléans, 5 (S. P. A.) — Les aviateurs français Costes et Lebrun ont atteint la Nouvelle-Orléans, hier, complétant une autre étape de leur randonnée Paris-New-York. Ils venaient de Mexico. Ils repartiront demain pour se rendre à Washington et de là à New-York, terme de leur voyage.

En jouant avec des allumettes

Un enfant de 4 ans, Gilbert Lessard, dont les parents demeurent au No 3709, rue Hochelaga, est mort à l'hôpital Ste-Justine, hier, après avoir mis le feu à ses habits en jouant avec des allumettes.

Allemagne et Russie

Berlin, 6. — On discutera au Reichstag l'interprétation de certaines clauses du traité commercial déjà existant entre l'Allemagne et la Russie. Les représentants des deux pays y assisteront.

Université de Montréal

FACULTE DE PHILOSOPHIE
Horaire de la semaine du 6 février 1928.
I. Cours régulier. 7h. 30 et 8h. 30 p.m.
Lundi: droit social, prof. Pineault. Divorce, IX et X.
Mardi: ontologie, Prof. Gauthier. L'Etre, VIII. Logique, Prof. Pineault. Introduction scientifique, V.
Vendredi: histoire, Prof. Forest. Grands maîtres, I. Droit social, prof. Pineault. Lois injustes, VI.
II. Cours spécial, 8h. et 9h. 30 a.m.
Samedi: droit social, prof. Pineault. Question sociale, III. Théodicée, prof. Lamarche. Providence, I.

Crises ministérielles

Belgrade, 6. (S.P.A.) — Les ministres démocratiques du cabinet Voukitch ont donné leur démission. Il est probable que la Chambre sera dissoute.
Athènes, 6. — Le cabinet grec a donné sa démission.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES MENUISIERS
Le Syndicat catholique des charpentiers-menuisiers s'assemble ce soir, à 8 heures 15, à la salle no 2, 655 rue Demontigny est. Rapport de M. J.-B. Delisle, agent d'affaires; rapports des officiers et des délégués. Rapport intéressant sur le travail de visites faites aux différents institutions ou corporation ayant l'intention de construire au cours de la saison prochaine. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

PRESSIERS DE JOURNAUX

Le Syndicat catholique des pressiers de journaux se réunit ce soir, à la salle no 3, 655 rue Demontigny est. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Rapport des officiers et des délégués. Par ordre.

EXECUTIF DES CORDONNIERS

Le Bureau exécutif général du Syndicat catholique national des cordonniers s'assemble ce soir, à la salle no 5, 655 rue Demontigny est. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Nouveau rapport sur l'organisation du euhre-concert de samedi soir, à la salle du marché Maisonneuve.

A LACHINE

Le Syndicat catholique interprofessionnel se réunit ce soir, à 8 heures 15, dans le sous-sol de l'Académie Picher, angle 15ème avenue et rue Saint-Louis.
Demain soir, à la même salle, assemblée du Conseil central des Syndicats catholiques de Lachine. Tous les délégués sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

CERCLE LEON XIII

M. Alfred Charpentier a été le conférencier à la dernière séance du cercle Léon XIII. On a commencé l'étude d'une plate-forme de politique non-partisane. Deux articles ont été adoptés, après étude des sujets qu'ils impliquent. Il s'agit de l'établissement de la loi de pension aux vieillards et d'une loi d'allocation aux mères délaissées.

La loi de pension aux vieillards au Canada a été adoptée le 4 mars 1927 par la Chambre et le 24 mars de la même année par le Sénat. Elle prévoit une indemnité mensuelle de \$20 pour chaque pensionnaire, la moitié étant payée par le fédéral, l'autre moitié par les gouvernements provinciaux qui désirent appliquer la loi dans leur juridiction. A date, la Colombie-Britannique a adopté la loi, Manitoba, Ontario, Alberta et Saskatchewan se préparent à l'établir. Le gouvernement de Québec et des Provinces Maritimes n'en veulent pas, malgré les pressantes sollicitations des organisations de travail.

Les dispositifs essentiels de la loi sont que le pensionnaire doit être sujet britannique; qu'il est atteint 70 ans; qu'il ait résidé au Canada vingt années; qu'il ait résidé dans la province où il est fait la demande de pension cinq ans qui ont précédé la date de l'application de la loi; qu'il ne doit pas avoir un revenu annuel de plus de \$365; qu'enfin, il n'ait pas fait cession de ses biens ou transféré ses biens dans le but d'avoir droit à la pension.

Cette loi de pension aux vieillards n'a rien d'immoral au point de vue sociale; elle est une simple forme d'assistance. Au lieu d'hospitaliser le vieillard pauvre, on lui permet de vivre avec sa famille ou encore de vivre, moyennant le paiement d'une certaine somme, dans une hospice. La loi est basée sur des raisons de charité et de solidarité chrétienne. Il ne semble pas équitables que les vieillards qui, durant toute leur vie active, ont contribué à la prospérité générale de la nation, soient abandonnés à la misère.

M. Charpentier a aussi traité de la loi d'allocation aux mères délaissées. Cette loi est en vigueur au Manitoba depuis 1916, en Saskatchewan depuis 1918, dans l'Alberta depuis 1919, dans la Colombie, en Ontario depuis 1920. Québec et les Provinces Maritimes, rien. La loi est basée sur ce principe qu'il faut aider à sauvegarder l'intégrité d'un foyer menacé de dissolution, du fait de la pauvreté de la mère ayant charge de famille. La vie de famille est le meilleur et le plus précieux résultat de la civilisation. C'est la grande force qui façonne l'esprit et le caractère. Les enfants ne doi-

vent pas être frustrés si ce n'est que pour des raisons pressantes et impérieuses.

Quel est le montant d'allocation? L'Alberta ne fixe aucun minimum ou maximum. La Saskatchewan, \$30 par mois pour une femme et un enfant; dans la Colombie, \$42.50 par mois pour une femme et un enfant, \$7.50 par mois pour chacun des autres enfants; dans l'Ontario, \$40 pour les deux premiers enfants, \$35 par mois pour chaque autre. Au Manitoba, \$65 pour deux enfants jusqu'à \$100; pour une mère et six enfants ou plus.

Les charges financières de cette loi sont portées par le seul gouvernement provincial ou moitié par le gouvernement, moitié par la municipalité où réside la réclamante. Une multitude de dispositifs vont à la surveillance des familles bénéficiaires, aux enquêtes à faire, etc. La province d'Ontario a l'une des lois d'allocation aux mères la plus parfaite; cette province a bénéficié de l'expérience américaine et des provinces-sœurs dans ce domaine.

M. C. Bernier sera le prochain conférencier, à la séance du 16 février. Il traitera des assurances-maladie et chômage, système national et obligatoire.

On a procédé à l'élection des officiers du cercle Léon XIII à la dernière réunion, avec les résultats suivants: président, G. Tremblay, réélu; vice-président, O. Filion, réélu; secrétaire, L. Lanoix, réélu; trésorier, J.-P. Malo, réélu. Délégués au Conseil central, MM. L. Lanoix, R. Granger et J.-P. Malo.

IL Y A QUINZE ANS

Le Devoir du jeudi 6 février 1913.

Dans un premier-Montréal où il commente la loi de la marine, M. Bourassa écrit: "Comment le gouvernement et le parlement canadiens pourraient-ils se dérober à [leur] devoir lorsqu'ils auront voté une loi, non pas comme le prétendent très fausement les ministres-crampons, leurs organes et leurs "patriotes", pour faire à la mer-patrie un simple don de trente-cinq millions — ce qui serait simplement grotesque — mais pour "accroître les forces navales effectives de l'Empire"?"

Le coût des vaisseaux n'est qu'une partie du programme. L'autre partie, la partie essentielle, c'est le recrutement des hommes, beaucoup plus urgent, au témoignage de tous les experts, que la construction des vaisseaux.

Digne de remarque

Comme site, climat et beauté, Ottawa tient le premier rang. C'est une cité qui, à part ses avantages commerciaux, offre un passé romanesque et historique. Visible de tous les alentours de la ville, se dresse la tour de la Chambre des Communes, qui non seulement marque l'endroit où se fixent les destinées du pays, mais sert aussi de guide au centre de cette cité qu'environnent d'innombrables sites dont le caractère moderne s'aggrave de pittoresque intéressant. Les vieux édifices au cachet original attirent l'attention non seulement des artistes mais aussi du visiteur d'occasion. Tout comme l'été, l'hiver y offre aussi ses charmes, que ce soit à ciel ouvert ou dans les buffets de ses nombreux hôtels. A ceux qui ont eut déjà la bonne fortune de visiter cette ville remarquable, elle dit: "Venez", et à ceux qui n'ont pas eu cet avantage: "Bienvenue!" Si vous en doutez, adressez-vous à M. F.-C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue Saint-Jacques, téléphone Harbours, 4211, ou à n'importe quel agent de billets du chemin de fer Pacifique Canadien et vous serez satisfaits.

Quatre établissements endommagés par le feu dans le bas de la ville

Un violent incendie a considérablement endommagé l'immeuble "Beaudry et Fils", au No 54 Saint-Paul est, dans la nuit de samedi à dimanche. L'établissement "Locke Footwear" qui occupait les deux étages supérieurs de l'immeuble Beaudry, a subi aussi des dégâts considérables, ainsi que les établissements Hector Lamontagne, 66 St-Paul-est et "Bonsecours Market Fruit Vegetable", rue des Commissaires.

Le cardinal Cerretti viendra en Amérique

Rome, 23 jan. (par courrier). — Le cardinal Cerretti, légat du Pape au prochain Congrès Eucharistique international de Sydney, Australie, passera par l'Amérique lorsqu'il viendra à Rome.

Le froid aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 6 (S.P.C.) — On a enregistré une température de 24 degrés sous zéro aujourd'hui, ce qui constitue un record pour l'année.

Deux personnes meurent dans un incendie

Vers 2 heures, hier matin, les pompiers étaient appelés au No 486 rue Beaulieu, Ville-Emard, au logement occupé par M. L. Lynch. Les victimes sont: B. Lynch, 17 ans, trouvé mort dans les ruines après l'incendie, et Sydney Stevenson, 21 ans, beau-frère du précédent, mort à l'hôpital Western, à 10 h. 45, hier, avant-midi des brûlures qu'il s'était infligées en aidant sa femme et ses enfants à sortir de la maison en flammes. M. Sidney Stevenson, 19 ans, et son jeune frère, Ronald Lynch, 5 ans, ont été transportés à l'Hôpital Général.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

ELLES NE SOUFFRENT PLUS

Deux femmes doivent leur santé au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

St-Adolphe, Man. — "J'étais très faible et, à mes périodes, les douleurs étaient si fortes que je ne pouvais balayer. Les douleurs étaient dans le côté droit et gauche, puis en descendant. Il me semblait que le corps était lourd et renversé. J'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour ces maux. J'avais vu une femme dans le journal et une femme m'engagea à le prendre. Il m'a soulagée de toutes manières, les douleurs sont moins fortes, et j'ai plus d'appétit. Il me fait plaisir de recommander le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham aux autres femmes." — Mme J. L. Courchaine, St-Adolphe, Man.



Elle y trouve beaucoup de soulagement

Toronto, Ont. — "Je suis sur le retour de l'âge, avec chaleurs, étourdissements, faiblesse et nervosité. J'ai vu une femme dans le journal sur le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'en ai pris huit bouteilles, et j'y trouve beaucoup de soulagement." — Mme R. J. Salmon, 112 Lawlor Ave., Toronto, Ont.

Vous n'avez aucune excuse!

Vous pourriez fort bien ignorer les meurtres du monstre Landru-Coulombe et les détails repoussants de ce repaire de la pitié; mais vous n'avez aucune excuse d'ignorer le problème angoissant dans lequel se débattaient des milliers d'honnêtes pères de famille qui se voient acablés à la misère pour avoir voulu être des citoyens utiles à leur pays et fidèles à leur conscience; vous n'avez aucune excuse d'ignorer que la solution de ce problème est trouvée et qu'elle est déjà mise en pratique dans un grand nombre de pays. C'est donc pour vous un devoir de vous procurer: "Le problème de la famille nombreuse", par le P. Léon Lebel, S.J., de la lire et de la faire lire. Cette brochure est en vente dans toutes les librairies, à dix sous seulement l'exemplaire.

LA LIGUE DES CHEFS DE FAMILLE

Le cardinal Cerretti viendra en Amérique

Rome, 23 jan. (par courrier). — Le cardinal Cerretti, légat du Pape au prochain Congrès Eucharistique international de Sydney, Australie, passera par l'Amérique lorsqu'il viendra à Rome.

Le froid aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 6 (S.P.C.) — On a enregistré une température de 24 degrés sous zéro aujourd'hui, ce qui constitue un record pour l'année.

Deux personnes meurent dans un incendie

Vers 2 heures, hier matin, les pompiers étaient appelés au No 486 rue Beaulieu, Ville-Emard, au logement occupé par M. L. Lynch. Les victimes sont: B. Lynch, 17 ans, trouvé mort dans les ruines après l'incendie, et Sydney Stevenson, 21 ans, beau-frère du précédent, mort à l'hôpital Western, à 10 h. 45, hier, avant-midi des brûlures qu'il s'était infligées en aidant sa femme et ses enfants à sortir de la maison en flammes. M. Sidney Stevenson, 19 ans, et son jeune frère, Ronald Lynch, 5 ans, ont été transportés à l'Hôpital Général.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE "DEVOIR"

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

EATON

C'est la semaine de la

FABRICATION CANADIENNE

EN 1851, une certaine paire de couvertures de fabrication canadienne remporta le premier prix à une grande Exposition tenue à Londres, en Angleterre. Ses possesseurs demandèrent la permission d'offrir ces couvertures à la Reine, et Sa Majesté accepta gracieusement le cadeau.

Maintenant encore les couvertures en laine canadienne, fabriquées par des Canadiens. Quelles soient unies ou à dessins en riches couleurs ne craignent pas la comparaison avec les couvertures importées.

Depuis les quinze dernières années la production manufacturière du Canada a vu s'augmenter considérablement son excellence.

Savez-vous qu'au-delà de 90% des plus belles montures de diamants vendues au Canada sont exécutées au pays? Et que parmi les plus beaux et les plus modernes tissus, il en est qui sont tissés et teints au Canada?

Les manufacturiers canadiens se révèlent pleins d'initiative, de ressources et de courage, toutes qualités prometteuses de succès pour le progrès économique de notre pays.

Nous exposons à notre Magasin, pendant toute cette semaine, des marchandises de fabrication canadienne dont la beauté et la variété devraient soulever l'enthousiasme de tout bon patriote canadien.

T. EATON & CO LIMITED
DE MONTREAL

L'Almanach catholique français

ALMANACH CATHOLIQUE FRANÇAIS POUR 1928, publié sous le patronage du Comité Catholique des Amis Français à l'étranger. Un volume in-8, 600 pages, 400 illustrations. 50 sous franco. — En vente au Service de Librairie du "Devoir".

L'Almanach Catholique Français est paru pour la 9e fois. Sous le même format que les années précédentes, en 600 pages illustrées de 400 dessins ou photographies, il marque encore un progrès sur l'édition de 1927, grâce à sa présentation qui s'améliore chaque fois et à sa rédaction toujours plus vive, plus documentée et plus distrayante. Au frontispice de l'ouvrage: un calendrier orné de dessins d'une modernité de bon goût dûs au crayon de Pierre Grach, de contes, d'histoires émouvantes et fines par l'abbé Cardiaque. Ajoutons des notices sur les fêtes religieuses et les centenaires de chaque jour.

Sous le titre de Vie Religieuse, nous trouvons une revue des faits de l'année écoulée par Victor Bucaillie et des études sur: le P. de Foucauld, les nouvelles gloires de l'Eglise de France par Mgr Beupin, la vie religieuse au Mexique et en Chine, les Missionnaires par le P. Briault, le Sanatorium de Thorenc, les béguines, etc. L'abbé Cardiaque, l'auteur de Mon Curé chez lui, expose avec beaucoup de pittoresque, de psychologie et d'expérience la vie des prêtres en communautés. Dom Baudot continue son dictionnaire des ordres et congrégations de femmes, oeuvre magistrale et qui n'a point d'équivalent.

Citons encore des articles de l'abbé Devoghel, de l'abbé Aigrain, du P. de Mondalon, de l'abbé Labelle et un résumé de précis de l'affaire d'A.

La Vie Sociale, que passe en revue Gaston Tessier, contient une étude importante de l'œuvre de Veillot sur l'œuvre du Cardinal Ferrari, à Paris, un article d'Eve Beaudouin sur la question bien actuelle du vote des femmes. L'abbé Charles donne des conseils sur la formation et l'administration de la bibliothèque paroissiale; M. Michelin étudie la question d'Alsace, et le P. de Mondalon donne un aperçu très documenté des ouvrages sociologiques.

Dans la vie littéraire, une longue étude, qui n'est pas seulement documentaire, mais encore de haute critique, est signée Jean Morienval. Après une revue de la Vie Artistique de l'année par R. Gobillot, E. Poncet décrit au physique et au moral la Grande Chartreuse dont le retour aux premiers propriétaires est réclamé. L'activité de la vie artistique est traitée pour les livres et le cinéma, par Jean Morienval, pour le théâtre par Pierre Dumaine. Une liste des Eglises classées y est fort intéressante.

La vie scientifique et les savants sont présentés par l'abbé G. Bady. Les livres de science religieuse parus en 1927, sont commentés par le P. de Mondalon, qui étudie aussi les différentes souteneurs de thèses intéressantes le monde catholique. Pierre Dumaine y ajoute des remarques très modernes sur la T. S. F. et le catholicisme.

Suit un annuaire du monde catholique, comprenant, entre autres, des listes de cardinaux et de congrégations romaines, des notices sur chacun des évêques et des diocèses de France, les adresses de toutes les directions d'oeuvres d'enseignement, de semaines religieuses, des notes sur chacune des oeuvres françaises, sur nos établissements d'enseignement supérieur, sur les journaux et revues catholiques. Un dictionnaire des personnalités, complet et mis à jour, clôt cette partie éminemment utile à tous les catholiques militants comme aux hommes d'études.

Une dernière partie sur la Vie Pratique met une note d'utilité journalière à cet ouvrage. A Villien et H. Reverdy se partagent la question du droit canon et du droit usuel, et différents chapitres traitent de la maison, de l'alimentation, du jardinage, de l'agriculture, du chauffage, de la médecine, de la T. S. F., de l'école, de l'Eglise, etc.

Livre de lecture courante, distrayante, en même temps que livre de consultation quotidienne, l'Almanach Catholique Français de 1928 s'impose chaque année davantage dans les familles, dans les oeuvres, dans le clergé, car il est le reflet de toute l'activité religieuse de l'année passée et qu'il contient une mine précieuse de renseignements pour l'année qui vient. C'est l'instrument indispensable de toute action catholique.

Stanford's

Les magasins de qualité

Les offres spéciales de mardi matin sont exceptionnelles

Une autre démonstration de la faculté que possède Stanford de commander la qualité et de dicter les prix. Ces offres ont été rendues possibles par notre système d'achat en masse. Nous achetons bien, pour que vous puissiez économiser.

Pieds de cochons, la livre 8c
Frais et de choix, 2 livres pour 15c

Côtelettes de porc-frais, la liv. 25c
De longues de jeunes porcs, bien apprêtées

Oeufs frais, la douz. 48c
Strictement premier. Qualité Stanford

Boeuf salé, la livre 15c
Roulés désossés mis en conserves par nous-mêmes

Nouveaux Choux, la livre 8c
La plus belle récolte du Texas, 2 livres pour 15c

Conduisez vos amis chez Stanford. Notre pouvoir d'achats s'accroît avec notre commerce. Plus nous aurons de clients plus bas sont les prix auxquels vous pouvez acheter.

LE MAGASIN DU SERVICE SUPERIEUR à pour fin de fournir un service à ceux qui désirent quelque chose de supérieurement bon pour leur menu. De ce magasin se fait la livraison régulière dans toutes les parties de la ville. On y remplit aussi les commandes spéciales PAYEZ ET EMPORTEZ et celles de \$3 ou plus sont livrées gratuitement.

SERVICE ET LIVRAISON
1430 rue Mansfield
PLATEAU 4121

230, rue Ste-Catherine ouest 5730, Avenue du Parc
coin Fleury coin Bernard

847, rue Ste-Catherine ouest 436, rue Ste-Catherine ouest
coin St-Mathieu coin du Loew's

5061, rue Sherbrooke ouest
coin Vendôme

Feuilleton du "Devoir"

Le Château des Tempêtes

par André BRUYERE

(Suite)

On est très gai autour de la grande table. Mais l'heure du départ sonne, et alors si les grandes gardent la plus charmante correction, les petites n'aiment point la moue. J'ai l'impression que René est très ému sous sa froideur. Il remercie papa en des termes guère brillants, mais qui vont au cœur. Il nous salue toutes sans paraître marquer de différence. L'aspie le surveille d'un oeil aigu.

Gervaise hausse les épaules.
— C'est ridicule, voyons, ces adieux de Fontainebleau. Tout ce-là pour se retrouver demain!
— A la bonne heure, déclare M.

Marfont endossant la pelisse.
Et il ajoute:
— J'ai une bonne surprise qui, peut-être, me fera pardonner ma conduite. Madame, j'ai ordonné que mon traineau, avant de venir nous prendre, poussât jusqu'au bureau de poste. Vous allez recevoir votre courrier.

Cri général de joie. Des nouvelles enfin après quinze jours.
— Monsieur le sénateur, dit gravement Gervaise, il vous sera beaucoup pardonné parce que vous avez beaucoup... été aimable.
On se sépare sur cette boutade. Papa, déjà, classe les nombreuses lettres remises par le cocher des

Aubépines. Et, dans cette distribution disparaît le sermon que Mano entamait sur Gervaise; chacun, ayant eu sa part, s'absorbe dans ses lettres. Je voudrais bien lire les miennes, mais je dois m'occuper de Ginette très nerveuse qui n'arrive pas à s'endormir. Même quand elle a fermé les yeux, je reste auprès d'elle, et c'est à la lueur de la lampe baissée presque en veilleuse que je déchiffre mes lettres.

J'en ai deux, une de l'avocat, une autre de Germaine Deris, fort volumineuse celle-là! J'ouvre vite la missive de Me Lauranc.

Les premières lignes me font tressaillir.

"Tu me pardonneras ce qui va te paraître, peut-être, une indiscrétion, ma chère amie. Mais je te porte un intérêt sincère. Je crois que de la meilleure foi du monde tu es en train de commettre une grosse bêtise. Ma petite amie, ne te fâche pas, mais les hommes, même les meilleurs, ne brillent pas par la patience. Je mets les points sur les i, pardonne ma brutalité mais décide-toi enfin, oui ou non, que ce brave garçon sache sur quel pied danser. Je sais bien qu'il n'y a entre vous aucun attachement roma-

nesque, les qualités lui plaisent infiniment, toi tu l'estimes, vous pouvez transformer ces honorables sentiments en excellent mariage mais il ne faut plus tarder. Ce malheureux a besoin d'une femme, sa mère est de plus en plus infirme, lui-même désire un foyer. Sache enfin si tu es décidée à lui accorder la main et ton cœur (que cette phrase plairait à Dame Mano!) Choisis entre lui et ta famille, car j'ai bien compris, va, que c'est là le noeud de la question. Et tant pis si tu me traites d'égoïste mais je t'engage à pencher vers lui. Ton père a d'autres enfants et il y a

trop de temps que tu te sacrifies. Au fond, la famille, sous ses dehors charmants, est un monstre qui ne demande qu'à dévorer les victimes comme toi. Quand tu auras perdu ta jeunesse tous les cadets s'agiteront chacun de leur côté avec un petit merci bien sec et tu verras comme c'est gai d'être seul. Ma petite sainte, attention.

J'ai laissé retomber la lettre. Comme mon cœur bat. Je ne sens pas le froid glacial, j'ai oublié ce qui m'entoure.

Une fois de plus, la douce vision passe devant moi. Chère tentation, chère maison qui m'attend, le foyer, l'amour...

Un mouvement de Ginette entremêle ramène à la réalité. Je reprends la lettre. Il y a un post-scriptum.

"Quelque chose de ce projet a transpiré, je ne sais comment, mais en ville on parle ouvertement du désir de Pierre D. de se marier. On a prononcé assez souvent ton nom mais je t'avertis que puisque tu n'as aucun droit officiel, bien des parties sont mis en avant. Les mères embarrasées s'agitent... et les filles aussi. Attention."

Combien de temps suis-je restée

dans la pénombre et le froid, lut-tant la lutte la plus cruelle de ma vie? Je ne sais. Les serpents et Gervaise m'arrachent à ma torpeur.

Je puis enfin refermer la porte de ma chambre et seule, avec moi-même, regarder en face l'avenir.

Il a deux formes, le bonheur, le devoir... Ce dernier mot est-il bien le réel? Ne devrais-je pas plutôt mettre celui qui, sous la plume de l'avocat, m'a révolté: le sacrifice.

Non, ce n'est pas un devoir absolu pour moi de me sacrifier. Mon père a d'autres enfants, Mano peut vivre longtemps encore. Si je me marie, je ne ferai aucun mal, pas même que Catherine ou Germaine. Ces deux-là ne s'arrêteront pas à l'idée qui me torturent si cruellement. Pourtant, la situation est la même. Elles, comme moi, sont les aînées, notre père n'est pas plus le mien que le leur. Pourtant...

Je ne sais à quel moment je retrouverai sous ma main la lettre de Germaine encore intacte. Un instinct de diversion me la fit ouvrir.

Très longue la lettre. Nous sommes de vraies amies, Germaine et moi. Que me dit-elle ce soir? Très

vite, après quelques banalités, son cœur s'ouvre.

"On parle beaucoup de toi, en ville. Il paraît que tu hésites longuement devant un mariage excellent. Elisabeth, est-ce possible? Tu refusais le bonheur qui s'offre à toi? Car c'est bien le bonheur, je n'en puis douter. Je connais Pierre Debas plus même que tu ne parais le connaître. Cet hiver, dans toutes les réunions, il se rapprochait de moi. Il sait que tu es mon amie. Nous parlions de toi. J'ai pu apprécier ce cœur si bon sous l'enveloppe timide. Crois-moi, ne refuse pas le don que Dieu te fait. Je ne connais pas un homme plus digne d'affection et de respect."

La plume de Germaine a hésité sur les derniers mots. Elle en a biffé quelques-uns (plus tard, j'essaierai de les déchiffrer) avant de finir sur cette phrase si froidement banale. Ensuite un élan l'a reprise et elle termine bravement: "Je ne connais pas un homme auquel on puisse plus sûrement confier sa vie."

Très longtemps, cette nuit, la phrase m'a poursuivie. Je n'ai guère dormi. Au matin, mon cœur est aussi indécis.

(A suivre)

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromage, pour la semaine dernière, avec comparaison à la semaine précédente et à la même semaine de l'an dernier.

	1927	1928	1927
Oeufs, caisses	4 fév. 28 janv. 5 fév.	5,312 6,051 4,812	
Beurre, boîtes	8,495 457 304		
Fromage, meules	1,022 751 716		
Les arrivages du premier mai à date sont comme suit:			
Oeufs	1927-28	1926-27	
Beurre	320,702 369,777		
Fromage	305,442 407,877		
	1,153,898 1,439,587		

LES PRIX DE GROS

Le marché est peu actif et sans changement.

Voici les prix cotés par la maison Elzabeth Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires.

Par baril, 2 sacs:	
Première patente	\$7.90
Deuxième patente	\$7.10
Forêt à boulanger	\$7.10
Farine à pâtisserie	\$6.90
Farine d'avoine roulée, 90 lbs	\$3.70
Farine d'avoine roulée, 80 lbs	\$3.35

ENGRAIS ALIMENTAIRES

La demande est bonne et il y a peu de production.

Gru blanc, tonne	\$44.25
Gru rouge, la tonne	\$36.25
Son, la tonne	\$34.25

BEURRE ET FROMAGE

Le marché du beurre est faible et assez tranquille. Le marché du fromage est ferme et peu actif.

On annonce une baisse d'un sou.

(Prix de gros de la maison Gunn, Langlois & Cie)

Beurre:	
De crémère, en boîtes	38s.
De crémère, en blocs	39s.
De cuisine	32s. 33s.
Fromage:	
Québec, doux, meule, 20 lbs	22s.
Québec, doux, au morceau	23s.
Canadien fort, meule de 80 lbs	27s.
Canadien fort, au morceau	28s.
Kraft, boîte de 5 lbs	34s.
Kraft, boîte de 1 lb	36s.
Oka	37s.

OEUF

On annonce une baisse d'un sou pour les œufs frais, et de 2 à 4 sous pour les œufs d'entrepôt.

(Prix fournis par la maison Z. Limoges & Cie)

Oeufs frais:	
Chanteclerc	52s.
Extras	50s.
Premiers	45s.
Poulette	40s.
Seconds	39s.

Oeufs d'entrepôt:

Premiers	40s.
Seconds	38s.

POMMES DE TERRE

(Prix fournis par la maison A. Lalonde)

Le prix des pommes de terre au détail est monté de 5 sous, le sac.

Le marché des patates est sans changement. Les Green Mountain contiennent au gros, prises au wagon, \$1.00; au détail, elles se vendent \$1.15. Les blanches du bas du fleuve contiennent au gros \$0.85; au détail, elles se vendent \$1.10.

LE MARCHE DES POMMES

(Prix fournis par la maison S.E. Mallette, rue des Commissaires)

POMMES EN BARILS

	No I	No II	No III
Fameuse	11.00	9.50	7.50
Pewaukee	6.50	5.50	4.50
Baldwin	8.50	7.50	6.50
Greening	6.50	5.50	4.50
Star K.	6.50	5.50	4.50
Golden Russet	7.50	6.50	5.50
Ben Davis	6.50	5.50	4.50
"Spyn"	8.50	7.50	6.50
McIntosh B. C. en boîte, \$3.25 à \$3.50			
Fameuse No 1 Fancy, baril, \$11.00 à \$11.50			
Jonathan, Extra fancy, \$3.25.			

La finance

du gouvernement

La proposition de M. Robb, notre ministre des finances fédérales, à l'effet qu'il se propose de demander au parlement le pouvoir d'emprunter cinq cents millions est double.

1—Rencontrer les obligations du Dominion qui viennent à échéance;

2—Le rachat et le retrait du marché d'autres obligations qui ne vient pas à échéance.

L'emprunt de \$53,000,000 d'obligations, 5%, dit le remboursement, qui vient à échéance le 15 octobre de cette année, c'est le seul emprunt qui vient à échéance au cours de l'année.

Mais d'après les termes de son avis de motion, il ressort que M. Robb se propose, si le marché s'y prête avec avantage, de racheter des émissions qui portent un taux d'intérêt élevé, il y a encore deux emprunts de la victoire, 5 1/2 %, qui ne viennent pas à échéance avant plusieurs années. L'un, d'un montant de \$446,658,800, négocié en 1918, vient à échéance le premier novembre 1933. Un autre, pour un montant de \$511,910,650, négocié en 1919, vient à échéance en 1934.

L'emprunt 1933 est exempt de l'impôt; la cote du marché est dans le voisinage de 106. L'emprunt 1934 est impossible et coté dans le voisinage de 105.75.

Recettes du Pacifique

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, du 21 au 31 janvier 1928, se chiffrent par \$4,934,000, à rapprocher de \$4,300,000 pour la même période de l'an dernier, soit une augmentation de \$634,000.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
325 Abitibi Pow. and Paper	79 1/2	80 1/2	79 1/2	79 1/2	79 1/2
200 Alberta Pac. Grain	35	35	34 1/2	34 1/2	34 1/2
75 Asbestos Corp.	199 1/2	200	199	199 1/2	199 1/2
225 Brazilian Traction (vieux)	51 1/2	52	51 1/2	51 1/2	51 1/2
2400 Brazilian Traction (nouveau)	19	19	19	19	19
1450 Brazilian Traction (droits)	4 1/4	4 1/2	4 1/4	4 1/4	4 1/4
780 British Emp. Steel	43 1/2	43 1/2	43 1/2	43 1/2	43 1/2
125 British Emp. Steel 1er préf.	9	9	8 1/2	8 1/2	8 1/2
250 British Emp. Steel 2e préf.	65 1/2	65 1/2	65	65	65
220 Brompton Paper	42 1/2	42 1/2	39 1/2	41 1/2	41 1/2
3327 Building Products	36 1/2	36 1/2	36 1/2	36 1/2	36 1/2
400 Canadian Brewery	82	82 1/2	80	80 1/2	80 1/2
225 Canadian Bronze	36 1/2	36 1/2	36 1/2	36 1/2	36 1/2
185 Can. Indust. Alcohol	1.65	1.65	1.65	1.65	1.65
2490 Can. Indust. Alcohol (droits)	91	91	91	91	91
55 Canada Steamships préf.	103	103	103	103	103
25 Chas. Gurd and Co.	278	278	278	278	278
100 Cons. Ining and Smelting	69	69	68	68	68
50 Dom. Bridge	131 1/2	132	131 1/2	131 1/2	131 1/2
75 Dom. Textile	58	58	58	58	58
25 Fraser Companies	18	18	18	18	18
125 Hollinger Gold Mines	97	97 1/2	95 1/2	95 1/2	95 1/2
3140 Inter. Nickel	133	133	132	132 1/2	132 1/2
400 Laurentide Co.	42 1/2	42 1/2	41 1/2	41 1/2	41 1/2
300 Massey Harris	92 1/2	92 1/2	92	92 1/2	92 1/2
135 Montreal Power	117	117	115 1/2	117	117
310 Nat. Breweries	91	91	90	90	90
2000 Power Corp. of Canada	89	89	88 1/2	88 1/2	88 1/2
75 Price Bros.	95	95	94 1/2	94 1/2	94 1/2
265 Quebec Powor	190	192	189 1/2	192	192
6000 Shawinigan W. and P.	99	99	93	93	93
210 Steel Co. of Canada	26	26	26	26	26
50 St. Maurice Valley Corp.	120	120	116 1/2	118 1/2	118 1/2
25 Viaw Biscuit	342	344 1/2	344 1/2	342	342
2060 Winnipeg Electric	356	356	356	356	356
BANQUES	296 1/2	296 1/2	296 1/2	296 1/2	296 1/2
89 Montréal					
216 Royal					
61 Toronto					

LA MATINEE A LA BOURSE

LE MARCHE SE RAFFERMIT QUATRE STOCKS GRIMPENT A DE NOUVEAUX SOMMETS

Le marché était modérément actif, à la séance de ce matin, en Bourse locale. La tendance des cours était à la hausse, et quatre stocks ont dépassé leurs sommets précédents.

Le Winnipeg Electric s'est haussé de 2 points 1-2 à 117, un nouveau sommet, mais il a clôturé à 118. Un autre titre du compartiment des services publics a aussi avancé à un nouveau sommet. C'est le Power Corporation. Ce stock a clôturé avec un gain de deux points à 79 1-2, après avoir atteint 80. Le Brazilian a avancé d'un point à 200; la nouvelle action s'est raffermie d'un demi-point à 51 3-4. Le Montreal Power était plus ferme de quelques fractions de point. Québec Power a perdu un demi-point à 88 1-2, Shawinigan a clôturé sans changement à 94 1-2.

Parmi les industriels, Canadian Bronze s'est signalé par l'établissement d'un nouveau sommet à 82 1-2, clôturant à ce prix avec un gain de 3 1-2 points. Steel of Canada a grimpé de 6 points à 194 1-2, où il a clôturé. National Breweries a grimpé d'un point à 117. Building Products s'est haussé jusqu'à 42 1-2, clôturant à 41 3-4 avec un gain de 2 3-4 points. Gurd a avancé d'un point à 103. Massey Harris a gagné 1 1-4 point à 42 3-4. International Nickel s'est amélioré d'un point et demi à 97 1-2, en fermant. Alberta Grain a grimpé de 3 points à 69. L'action de seconde priorité du British Empire Steel a avancé d'un demi-point à 8 1-2. Par contre, le Smelter s'est alourdi de deux points à 278.

Au compartiment des pâtes et papiers, la nouvelle action Abitibi a gagné un demi-point à 79, mais Brompton a perdu un demi-point à 42 1-2. Canadian Paper and Paper était plus ferme d'une fraction de point, de même que Laurentide. St. Maurice Valley a clôturé sans changement à 92 1-2. Price Bros., par contre, s'est alourdi de 5 points à 90.

L'autre stock à établir un nouveau sommet est l'action Royal Bank à 356, soit un gain d'un point.

LA MATINEE AU CURB

Peu d'activité et une légère progression sur la ferme de samedi. Dans le compartiment des pétroles, British American Oil est le seul titre qui ait fait un gain. Aux métaux, l'argent s'améliore à 25 1/2. Le papier touche 100, une baisse de deux points. Des utilités publiques, Manitoba Power est le seul qui continue à progresser, atteignant 121 1/2. Le ciment est légèrement à la hausse, à 43. Canadian Celanese semble ferme à 64. Peu de ventes dans les mines. Noranda descend à 199.

Tableau des fluctuations compilé par la maison PAUL-É. OSTIGUY, 3411 rue Saint-Denis, angle de la rue Beaubien, et 50 rue Notre-Dame ouest. Main 8026-8027.

Valeurs diverses samedi à midi H. R.

Atterbury	37 1/2	37 1/2
Commercial Alcohol	37 1/2	37 1/2
British American Oil	37 1/2	37 1/2
Brown, Breweries	37 1/2	37 1/2
Costarke Brewery	37 1/2	37 1/2
Canada Malt	37 1/2	37 1/2
Canada Paper	37 1/2	37 1/2
Dom. Engineering W.	37 1/2	37 1/2
Dryden Paper	37 1/2	37 1/2
Eastern Paper	37 1/2	37 1/2
Gement	37 1/2	37 1/2
Cement Port	37 1/2	37 1/2
Clayton	37 1/2	37 1/2
Hiram Walker	37 1/2	37 1/2
Imperial Oil	37 1/2	37 1/2
Leclerc	37 1/2	37 1/2
Int. Petroleum	37 1/2	37 1/2
Int. Tobacco	37 1/2	37 1/2
Pack Hersey	37 1/2	37 1/2
Carling Brewery	37 1/2	37 1/2
Kensley Millbourn	37 1/2	37 1/2
Perfection Glass	37 1/2	37 1/2
Seagram	37 1/2	37 1/2
National Distillers	37 1/2	37 1/2
St. Law. Paper Mills	37 1/2	37 1/2
National Steel Corp.	37 1/2	37 1/2

UTILITES PUBLIQUES

Foreign Power	45 1/2	45 1/2
Int. Util. com. class A	48 1/2	48 1/2
Int. Util. com. class B	48 1/2	48 1/2
Manitoba Power	121 1/2	121 1/2
Int. Power	42 1/2	42 1/2
St. Maurice Pow.	186	186

MINES

Amulet Gold Mines	3.90	3.90
Afon Mine	1.44	1.43
Cost. Copper	42.60	42.60
Don Royce	13	13
Harvie Mining	68	68
Minning Corp.	43	43
Noranda	20.60	19.90
Sunshine Mines	3.30	3.30
Porcupine Crown	6 1/2	6 1/2

RENE-T. LECLERC

Montréal, 146, rue St-Jacques

Québec, 71, rue St-Pierre

(MAISON FONDÉE EN 1891)

386

La B. Can. Nationale et non la Bank of Montreal

A la suite d'une erreur, nous avons publié que la dernière émission de la Province de Québec avait été adjugée dans les bureaux de la Banque de Montréal. Il aurait fallu lire: "dans les bureaux du bureau-chef de la Banque Canadienne Nationale, à Montréal."

Celanese Corp. fait rapport

Les actionnaires de la Celanese Corporation of America recevront cette semaine un rapport des affaires de la compagnie, fin décembre 1927, accompagné d'une lettre de M. Camille Dreyfus, leur président. Le compte de profits et pertes montre un bénéfice d'exploitation net de \$4,038,388, avant déduction de la dépréciation, des impôts, des intérêts sur obligations, et autres réserves; cela se compare à \$1,458,518 en 1926.

Le président annonce à ses actionnaires que le conseil d'administration a déclaré un dividende, dit de participation, sur les actions de première priorité, 7 p. 100 cumulatif, avec participations éventuelles aux bénéfices. Les débiteurs en dividendes, y compris les dividendes répartis pendant l'année dernière, se chiffrent par 20 1/2 p. 100.

Les obligations première hypothèque, 8 p. 100, ont été remplacées par des actions de première priorité, 7 p. 100 cumulatif. La lettre du président dit que la demande pour les produits de la compagnie s'accroît.

L'ensemencement en blé, aux Indes

Le bureau fédéral de la statistique a reçu un câblogramme du département des statistiques indiennes de Calcutta informant que la dernière estimation officielle de la superficie en blé de la saison 1927-28 est de 30,632,000 acres, comparativement à 30,471,000 acres, estimation finale de 1926-27, et 29,632,000 acres, moyenne des cinq années 1921-25. Comparativement à 1926-27, il y a augmentation de 0.5 pour cent, et comparativement à la moyenne de cinq ans, augmentation de 989,000 acres, ou 3.3 pour cent.

LE NIVEAU DE LA COTE

Voici la cote moyenne, en Bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

	Indust.	Ferrov.
Samedi	184.86	140.92
Vendredi	184.37	141.50
Il y a une semaine	186.16	143.65
Il y a un an	144.70	131.40
Maximum 1928	188.36	147.41
Minimum 1928	132.05	140.92

Total des ventes: 1,416,500 parts.

A Wall Street

New-York, 6. — Les prix étaient fermes à l'ouverture de la séance. Il y avait une bonne demande pour les automobiles, les services publics et les pétroliers. Radio Corporation a compté un gain d'un point, dès la première vente.

Un regain d'activité sur le Vanadium Steel, a porté la cote à 97 1-2, une ascension de 7 points 1-2, dès avant la fin de la première demie-heure. Les autres aciéries du groupe indépendant en ont été favorablement influencées. United States Steel a aussi avancé d'un point. Vers le milieu de la séance, la lourdeur de certains titres des groupes ferroviaire et industriel inquiétait quelque peu les haussiers.

Algoma Steel Corporation

5% — 1962

Lake Superior Corporation

5% — 1944

Ces valeurs sont recommandées par la maison de placement sur lesquelles elles reposent, du rendement élevé qu'elles donnent et des possibilités d'appréciation prochaines qu'elles comportent.

Renseignements additionnels fournis sur demande.

Geo. Beausoleil & Cie

VALEURS DE PLACEMENT

120, rue St-Jacques, Montréal

Tél. Main 1400

AVIS LEGAUX

Province de Québec, CLAUDE DE MAGISTRAT

District de St-François.

No 85.

Arthur Berger, demandeur, vs Urbain Mercier, défendeur.

Le même jour de février 1928, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, sur 22 rue Cadillac, en la cité de Montréal, se sont vus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en effets de ménage.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

M. J. S. GAUDRY, H.C.S., Montréal, 6 février 1928.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE

District de Montréal.

No 28220.

S. Wellington et Co., demandeurs, vs Western Fur Mfg. Co., défendresse.

Le même jour de février 1928, à 10 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de ladite défendresse, au no 282 rue Saint-Catherine ouest, en la cité de Montréal, se sont vus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en machines pour la fourrure, accessoires, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

M. J. S. GAUDRY, H.C.S., Montréal, 6 février 1928.

Province de Québec, COUR DE CIRCUIT

District de Montréal.

La session de Québec

Les demandes de Montréal — La charte, les terrains et les pavages — Verdun et la Montreal Tramways — Saint-Hyacinthe veut interdire les escaliers extérieurs

Québec, 5 février. De nombreux autres bills publics ou privés ont été présentés au cours de la semaine, la plupart par les villes ou municipalités qui veulent faire amender leurs chartes. Nous en avons déjà analysé plusieurs et aujourd'hui nous venons de ce que veut Montréal, Verdun, les Trois-Rivières, dont c'est la seconde demande, Saint-Hyacinthe, Iberville et Mont-Royal.

Les autres bills sont présentés par les écoles protestantes de la ville de Montréal, par la ville de Cap-de-la-Madeleine, par la Beauharnois, Light, Heat and Power, et par l'Hôpital Français, de Montréal.

LA CHARTRE DE MONTREAL

La charte de la ville de Montréal a été amendée si souvent que c'est maintenant un travail interminable de se référer à tous les statuts pour découvrir la loi initiale que l'on veut faire modifier. Ainsi, le premier article du bill se lit comme suit: "Article 40 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que remplacé par les lois 1 Georges V (1910), chapitre 48, section 22, 8 Georges V, chapitre 84, section 17 et 11 Georges V, chapitre 112, (Gé. du B), section 21, est de nouveau remplacé par le suivant, etc. Si on feuilletait les statuts, on découvrirait dans tout le fatras du charabia légal que la ville a obtenu le pouvoir de nommer des commissions et de les charger de l'étude de toutes questions qu'elle juge à propos de leur soumettre et qu'elle veut simplement faire ajouter la clause suivante: "Toute commission d'étude ou d'investigation nommée par le conseil devra faire rapport au conseil dans les soixante jours de la date de l'assemblée à laquelle cette commission aura été nommée".

Il en est ainsi de tous les autres articles. Nous allons essayer de les analyser sans soumettre le lecteur à la torture des renvois multiples aux textes légaux.

La ville veut ensuite par l'article 2, faire ajouter aux règlements des logements un article portant qu'elle aura le pouvoir de "déterminer le nombre des familles qui pourront habiter un logement, une habitation, une maison ou un appartement", pour empêcher qu'ils ne soient encombrés et pour exiger qu'ils soient nés et tenus dans des conditions sanitaires voulues.

Elle veut aussi avoir les droits d'établir un garage municipal dont le comité exécutif aura la surveillance et le contrôle pour autoriser la saisie et la vente des automobiles non réclamées et pour fixer le tarif des droits de garage.

L'article 3 autoriserait la ville à imposer des amendes et des sanctions pénales à ceux qui violent ses règlements.

L'article 3 ajouté à la loi 16 Georges V, chapitre 71, section 14, pour ne citer que celui-là, car il y a bien vingt-cinq lignes de références à des lois antérieures remontant jusqu'à la 62ème année du règne de la reine Victoria, permettrait à la ville d'imposer "une taxe spéciale n'excédant pas cinquante dollars, sur toute personne faisant le commerce de bois sur les quais en vendant du bois après l'avoir scié", "une taxe spéciale n'excédant pas \$25 sur toute personne faisant affaires comme coiffeur dans une maison privée"; "une taxe spéciale n'excédant pas \$500, sur toute personne exploitant un parc d'amusement, un amphithéâtre (Arenas), ou un champ de courses".

L'article 5 a trait à l'article 400 de la loi 62 Victoria chapitre 58 qui se rapporte aux ventes par le shérif et ce qu'on veut y ajouter se lit comme suit: "Le registraire, sur réception d'un certificat du trésorier de la cité, établissant mainlevée dans les avis qui lui ont été transmis par le shérif, ne sera pas tenu d'aviser les créanciers hypothécaires qui ont donné des avis d'adresse".

L'article 6 se rapporte à la loi 401 de la loi 62 Victoria, aux répartitions des taxes pour les fabriques, et la ville veut y faire ajouter ceci: "Nonobstant toutes lois à ce contraire et tout rôle préparé par les fabriques pour les répartitions d'églises, les fabriques ne pourront être colloquées dans le jugement de distribution que pour cinq années de répartitions d'églises, dans le cas où ces rôles dépasseraient ce délai".

"Nonobstant toute loi à ce contraire, dans le cas de terrains vacants vendus par le shérif, la substitution non ouverte sera purgée par la vente de ces terrains".

L'HOMOLOGATION DES TERRAINS

L'article 7, amendement à la loi 15 Georges V, chapitre 92, section 34, au sujet de l'homologation des terrains, le paragraphe suivant a été ajouté: "Les propriétaires de terrains traversés ou affectés par une ligne homologuée, mais dont le terrain continue à avoir front sur une rue, continuant de payer les taxes spéciales de pavages, de trottoirs, d'égouts ou d'expropriation, de même que la taxe pour l'enlèvement de la neige, à moins que la loi ne soit rendue inapplicable par cette ligne homologuée".

L'article 8 du bill a rapport aux expropriations et le paragraphe qui l'on veut faire ajouter à la loi se lit comme suit: "Le coût de cet achat de résidu de terrain ou de bâtiment ou de transport d'un bâtiment ou d'une construction fait partie du coût de l'expropriation".

L'article 9 traite encore de la même chose. On veut faire ajouter à la loi ceci: "Le président ou le président suppléant de la Commission des services publics de Québec n'accordera au propriétaire occupant, comme indemnité de déménagement, qu'une indemnité basée sur la valeur locative équivalente à celle d'un locataire de plus d'un an".

L'article 10 se rapporte aux expropriations et on veut faire ajouter à la loi ce qui suit: "Lors de la

préparation d'un rôle d'améliorations locales, l'inspecteur de la cité ne considérera pas comme front le résidu de dix pieds au moins d'un lot acheté par la cité et dont elle serait encore propriétaire mais il considérera comme front le terrain situé en arrière dudit résidu; et ladite cité devra, si elle en est requise, vendre, au prix de l'évaluation municipale, ledit résidu au propriétaire de tel terrain".

Les articles 11 et 12 se rapportent encore aux expropriations. On veut faire ajouter à la loi actuelle ce qui suit: "Dans le cas d'expropriation, le coût de la réfection des pavages, de la construction de trottoirs, de déplacement d'égouts, etc., fait partie des sommes dépensées pour ces fins".

LES PAVAGES

D'après l'article 13, modifiant la section 32 de la Loi 10, Georges V, chapitre 86: "La cité est autorisée, nonobstant toute résolution à ce contraire, à ne préparer qu'un rôle pour la répartition de tout pavage de deux ou plusieurs rues débouchant l'une dans l'autre et formant un tout, dans les cas où les rôles de répartition du coût de tels pavages n'ont pas été préparés ou ne sont pas encore en vigueur par un seul rôle, les divers rôles actuellement en vigueur pour la répartition du coût du pavage de deux ou plusieurs rues débouchant l'une dans l'autre et formant un tout".

L'article 14 n'offre aucun intérêt. L'article 15 toujours au sujet des répartitions veut le changement de la loi 16 Georges V, chapitre 71: "Nonobstant toute disposition à ce contraire, lorsque la cité répartit le coût d'un trottoir, d'un égout, d'une expropriation ou de tout autres travaux publics, elle peut établir comme elle l'entend, la quote-part qui devra être imposée sur les terrains faisant l'enclosure de deux rues, de deux rues et, pour ce faire, déterminer la quote-part de coût de tels travaux qui devra être imposée sur les autres terrains assujettis à telle répartition. La cité est autorisée à donner à la présente disposition un effet rétroactif depuis la date où les travaux ou expropriation ci-dessus mentionnés ont été décrétés".

Les autres articles, 16, 17, 18, 19 et 20 sont nouveaux. Ils autorisent la ville à faire un nouveau rôle de répartition pour les années 1910 à 1915 inclusivement sur tous les terrains sur lesquels se trouvent des rails des compagnies de chemin de fer, pour remplacer les rôles annulés par un jugement de la Cour supérieure; à faire un nouveau rôle de contributions foncières pour les années 1920 à 1924 inclusivement pour les machineries clusivement pour la Côte-des-Neiges, ce rôle remplacera celui annulé par un jugement de la Cour supérieure; à autoriser la ville à imposer la taxe sur les abattoirs pour les années 1927 et 1928; à réglementer le fonctionnement, la vitesse et le stationnement des véhicules-moteurs dans son territoire.

LA CITE DE VERDUN

La ville de Verdun veut se faire autoriser à emprunter pour des travaux publics, à faire une subrogation en faveur de ceux qui paient des taxes, à ratifier un contrat qu'elle a passé avec la Montreal Tramways Company; elle veut en plus des fonds pour l'assistance municipale; obtenir le pouvoir de prohiber le commerce dans certaines rues, et aider à l'établissement et au maintien d'une Cour des jeunes délinquants.

LA CITE DE SAINT-HYACINTHE

La ville de Saint-Hyacinthe veut se faire autoriser à défendre la construction d'escaliers extérieurs; à voter un octroi de dix mille dollars à la corporation du séminaire de Saint-Hyacinthe; à emprunter la somme de \$80,000 pour rembourser la somme qu'elle a prêtée le 1er mai 1923; à imposer une licence sur les pompes servant à la vente de gazoline; à adopter un règlement concernant la responsabilité des propriétaires des bâtiments s'agissant sur les trottoirs; autoriser le conseil municipal à adopter un règlement touchant la construction des égouts et la responsabilité de la ville envers les propriétaires; à permettre au conseil d'accorder une franchise exclusive pour exploiter un service d'autobus.

CITE DES TROIS-RIVIERES

La ville des Trois-Rivières demande la permission de diviser la ville pour fins électorales, de changer le mode de préparation de la liste des électeurs, de décréter qu'elles sont les personnes habiles ou inhabiles à être élues aux chartes municipales, de changer la durée du terme d'office du maire et des échevins, de fixer la date des prochaines élections générales, soit trente jours après la date de la sanction de la loi que l'on veut faire adopter, changer le mode des élections pour l'avenir et modifier son système de taxation.

LA CITE D'IBERVILLE

La cité d'Iberville veut se faire autoriser à payer une somme de \$18,950 aux personnes qui ont acquis des obligations de la ville et qui ont été trompées par le secrétaire-trésorier, ces actions ayant été forgées par ce dernier.

LA VILLE MONT-ROYAL

La ville Mont-Royal veut se faire autoriser par la Législature à accorder une franchise et autres pouvoirs à la Montreal Light, Heat and Power pour la construction et l'exploitation d'un système de distribution du gaz. La compagnie obtiendrait une franchise pour une période de dix années et une commutation de taxes pour la même période.

LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE

La cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Législature la permis-

sion d'évaluer à \$50,000, pour une période de 20 années, les biens de la compagnie Canadian International Paper Company, aux fins de taxation.

LA BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER

La Beauharnois Light, Heat and Power demande la permission de construire un nouveau canal sur le lac Saint-François jusqu'à pas plus de deux milles dans une direction sud-ouest jusqu'à un autre point sur le lac Saint-Louis et faire servir le lit de la rivière Saint-Louis. Ce même bill avait été présenté à la Législature l'an dernier, mais il avait été renvoyé.

L'HOPITAL FRANÇAIS

L'Hôpital Français de Montréal demande la permission de changer son nom en celui d'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc.

Georges LEVEILLE

CONCESSIONS FORESTIERES

LA ONTARIO PULP AND PAPER ACQUIERT UN LOT DE 178 MILLES CARRES ET UN AUTRE DE 38 MILLES CARRES — DANS LE CANTON FOX

Québec, 6. (D.N.C.) — Le gouvernement a procédé samedi matin à l'adjudication de certaines concessions forestières.

Un lot de 178 milles carrés, situé à la Rivière-aux-Rochers, a été adjugé à la Ontario Pulp and Paper, propriété du Chicago Tribune, pour \$1 le mille pieds en sus de la prime d'adjudication de \$500 et des droits de coupe. Personne d'autre n'a enchéri sur ce lot.

Un autre lot de 38 milles carrés, situé sur la rivière Franquin, a été adjugé, lui aussi, à la Ontario Pulp and Paper, pour \$2.50 le mille pieds. Il y eut deux enchérisseurs, M. Edgar Champoux, de Québec, et la Ontario Pulp. La première mise a été d'un dollar, et les enchères ont grimpé jusqu'à \$2.50. En sus de ce prix de \$2.50 par mille pieds carrés, la Ontario Pulp devra aussi payer une prime d'adjudication de \$500 et des droits de coupe de \$2.70 le mille pieds, ce qui porte le prix du mille pieds à \$5.20.

Un autre lot de 17 milles carrés, situé dans le canton de Fox, a été adjugé à M. Sheppard, Morse, de Boston, les seuls enchérisseurs, pour \$1 le mille pieds carrés en sus d'une prime d'adjudication de \$800 et des droits de coupe.

Comme nous l'avions annoncé l'autre jour, les lots de l'Abitibi, dont on avait annoncé la vente, n'ont pas été vendus à la suite des protestations reçues des colons réunis en congrès.

A bord du Lapland

Le Lapland, de la compagnie Red-Star, a quitté Halifax hier et se dirige présentement vers l'Angleterre. Au nombre de ses passagers, on remarque Mgr Alphonse Dupuis et quelques autres Mont-réalistes.

C'est à bord de ce paquebot que traversent les engagés navals canadiens qui monteront l'un des contre-torpilleurs prêtés au Canada par l'Angleterre.

L'un de ces contre-torpilleurs se rendra à Esquimaut, l'autre à Halifax.

Mort d'un officier supérieur du C.P.R.

M. Isaac G. Ogden, vice-président du Pacific Canadian, préposé au service de la finance de cette compagnie, est décédé à l'âge de 84 ans. On lui attribue la mise sur pied du magnifique système de comptabilité du C. P. R.

Feu M. John H. Hutchison

M. John H. Hutchison, un des plus vieux citoyens de Westmont, est décédé samedi à l'âge de 86 ans. Il avait construit les résidences de Lord Mount Stephen, de lord Strathcona, de lord Atholstan et un grand nombre d'édifices religieux ou de commerce.

Le mouvement des navires

Le Melita, du Pacifique Canadien, parti de Liverpool le 3, arrivera à Saint-Jean dimanche. L'Athenia, de la Cie Anchor-Donaldson, parti de Glasgow le 4, arrivera à Halifax dimanche. Le Regina, de la Cie White Star, parti de Liverpool le 3, arrivera à Halifax dimanche.

Le Montclare, du Pacifique Canadien, parti de Saint-Jean le 3, arrivera à Liverpool samedi.

Arrivées à New-York aujourd'hui: Le Doris, de la Cie White Star, de l'Atlantique Trans-Port Line, l'American Shipper, de la marine marchande américaine, le Deutschland, de la Hamburg-America Line.

Arriveront à New-York demain: le Berengaria, de la Cie Cunard, le President Garfield, de la Dollar S.S. Co, le Karlsruhe, du Lloyd allemand du nord, arrivera à New-York mercredi.

Triple suprématie

Bien des villes sont fières de leur suprématie dans l'un quelconque des champs d'activité humaine. Les uns sont célèbres par leurs ports de mer; d'autres par leurs immenses aciéries, et ainsi de suite.

Chicago, toutefois, est à la tête de trois des plus grandes industries du continent — les chemins de fer, le grain et les conserves de viande. C'est une ville très intéressante à visiter. La superbe organisation de sa vie commerciale et industrielle, sa fameuse Côte d'Or, ses magnifiques hôtels, ses grands théâtres attirent sans cesse des milliers de Canadiens. L'International Limited qui va de Montréal à Chicago par Toronto et Détroit, est le train de choix des voyageurs d'expérience. Les compagnies qui l'entourent, entre Montréal et Toronto, offrent une route de plus pour Détroit et Chicago.

Détails complets auprès de tout agent du Canadien National ou au Bureau des billets en ville, 230, rue Saint-Jacques, MAin 4731. (r.)

Le banquet à M. Grothé

M. TASCHEREAU ET LE DEVELOPPEMENT DE NOS FORCES HYDRAULIQUES — QUEBEC ET ONTARIO — L'IMPOT DES FAMILLES — L'HOMMAGE A L'HOTE D'HONNEUR — DISCOURS DE MM. RINFRET, MARTIN ET PERRON.

"Un personnage éminent de la province-soeur me demandait il y a quelques jours si Québec, en développant certaines chutes, avait l'intention de partager avec l'Ontario une partie des forces électriques qui en résulteraient. J'ai répondu que sans hésiter parce que j'ai conscience que si l'Ontario est prospère, cela signifie que Québec le sera; que si Québec est prospère, l'Ontario aussi le sera; et que si l'Ontario et le Québec sont prospères, c'est la prospérité de tout le Canada qui est assurée." Telle est la déclaration que faisait samedi soir dernier le premier ministre de la province au banquet de l'Association des voyageurs de commerce donné en l'honneur de M. Raoul Grothé, à l'occasion de sa nomination au Conseil législatif.

Plusieurs centaines de personnes avaient répondu à l'appel des voyageurs pour rendre hommage à M. Grothé et la soirée a été très enthousiaste. M. Herbert C. Holland, président.

M. Taschereau paraît avoir profité de la présence d'un grand nombre de représentants de la province voisine pour continuer le rapprochement qu'il a déjà commencé entre les deux provinces. S'adressant aux voyageurs, il leur dit de répéter à tous ceux qu'ils rencontreront en Ontario qu'il n'y a pas de question de race ni de religion dans la province de Québec. Tous ceux qui demeurent ici se sentent entièrement libres et égaux à tous les autres. L'harmonie, la concorde et la bonne entente règnent dans le Québec et à ce point de vue nous pouvons être cités en exemple.

Parlant de l'avenir, le premier ministre a insisté sur l'importance de la famille nombreuse chez nous. Nous n'avons pas d'immigration, ou presque pas, dans le Québec. Nous ne pouvons compter que sur nos propres forces. Aussi devons-nous encourager le plus possible les familles nombreuses si nous voulons atteindre le chiffre de population qu'il faut pour développer toutes nos ressources.

En rendant hommage à M. Grothé, le premier ministre avait dit que l'on aurait eu l'occasion de le féliciter beaucoup plus tôt si celui-ci avait voulu accepter avant d'être nommé au Conseil législatif. Le secrétaire d'Etat, M. Rinfret, au cours de son allocution a déclaré avec un demi-sourire que c'est la même chose à Ottawa lorsqu'il s'agit de nommer un sénateur. On a beaucoup de difficulté à en trouver.

Après avoir rendu un bel hommage à M. Grothé, M. Fernand Rinfret a déclaré que le gouvernement libéral d'Ottawa sympathise en tout avec le gouvernement Taschereau et qu'il n'y a pas la moindre friction entre les deux. La déclaration avait d'autant plus d'importance qu'un député libéral, M. Jean-François Pouliot, s'est levé aux Communes la semaine dernière pour protester contre la politique de M. Taschereau.

Le maire Martin a dit que M. Grothé aurait été nommé il y a longtemps si on avait voulu écouter ses conseils. Il a aussi parlé de différents sujets, surtout de Montréal et il a demandé au gouvernement fédéral de ne pas imposer une taxe plus élevée aux consommateurs d'électricité du Québec qu'à ceux de l'Ontario.

M. J.-L. Perron, le ministre de la voirie, a parlé de la dette du parti libéral, de la ville de Montréal et même de la province de Québec envers la famille Grothé. C'est pour quoi la nouvelle nomination est si bien vue.

M. Perron a aussi parlé du rôle de la Chambre haute et il a félicité M. Taschereau d'avoir manifesté clairement son intention de maintenir cette Chambre dans la province de Québec. Puis il a discoursé avec un demi-sérieux sur l'indépendance de ceux qui font partie de la Chambre haute disant qu'ils deviennent indépendants et juges en quelque sorte des qu'ils sont nommés.

Les autres orateurs ont été le président de la Chambre de commerce, M. J.-A. Paulhus, M. Jos. Beaubien, maire d'Outremont, M. Wm. J. Bryant, M. Alex. Cinq-Mars et M. J.-A. Giard.

LA PRÉDICATION DU CARÊME

M. LE CHANOINE HARBOUR A LA BASILIQUE ET M. LE CHANOINE DE PONCHEVILLE A NOTRE-DAME

C'est le 26 février que commencera la prédication du carême.

La basilique, cette année, le prédicateur sera le curé, M. le chanoine Harbour, M. le chanoine Harbour commentera l'encyclopédie de S. S. Pie XI sur l'unité de la vraie religion, l'encyclopédie Mortuorum animos. La récente publication de comptes rendus des conversations de Malines confèrent une grande actualité à ce sujet.

La prédication de M. le chanoine Harbour sera partagée en cinq sujets:

1o La religion naturelle ne suffit pas; nous avons besoin d'une religion révélée et, de fait, la révélation existe;

2o Cette révélation est confiée à la garde d'une institution qui a mission de l'enseigner; c'est l'Eglise, société parfaite et visible;

3o L'Eglise doit être enseignée sans chance d'erreur, d'oubli, d'infirmité;

4o Comme tout corps bien constitué, l'Eglise a besoin d'une tête. Ce chef est Pierre et ses successeurs;

5o Enfin, l'Eglise n'existe pas pour rien. Il y a obligation d'y appartenir.

Le Vendredi Saint, M. le chanoine Harbour parlera de la passion de l'Eglise, c'est-à-dire de ses persécutions.

TEL: EST 8000

Chez Dupuis

C'est l'année de notre jubilé de diamant

SEMAINE de VENTES de PRODUITS CANADIENS

Vente de sous-vêtements pour hommes

à 1.00

COMBINAISONS en coton par côtes épaisses; tailles: 40, 42 et 44; aussi COMBINAISONS de moyenne pesant de tailles: 38 à 44 — à

En plus quelques séries désassorties de sous-vêtements en coton ouaté et autres séries de camisoles et caleçons — les 2 morceaux, mardi pour

C'EST UNE VÉRITABLE AUBAINE

200 Paires de Chaussettes

1.25

tout laine, par côtes, de qualité épaisse, marque Rameaux. En noir, gris, bruyère et acier. Prix ordinaires .50 et .65 — Mardi, 3 pour

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée



50 COMPLETS A 2 PANTALONS

pour garçons de 14 à 18 ans

Bons complets en cheviote bleue ou tweed mélangé gris et brun. Veston croisé, gilet et 2 pantalons. Tailles: 32 à 36. Valeur très spéciale 8.89

Dupuis Frères — au premier

100 PAIRES DE DRAPS

AU PRIX DE LA MANUFACTURE

Un achat particulièrement avantageux pour cette vente remarquable

DRAPS en coton ou blanc de grandes dimensions pour lits doubles. Tous de première qualité et finis avec bord de 2 pouces à un bout et de 1 pouce à l'autre bout. Sans apprêt. Prix ordinaire 1.50 chaque. Prix de vente .95

Dupuis Frères — au premier

Devant de cheminée

(fender); 60 pouces de longueur; fini couleur bronze foncé. Pour cette vente seulement, tant qu'il y en aura

Nous servons à domicile

Banquets, goûters, à l'occasion de mariages, anniversaires et réunions de toutes sortes.

Appelez le Chef du Buffet: EST 8000

pour la cuisine. Pour cette vente, tant qu'il y en aura

Petits escabeaux

bien vernissés. Un article indispensable

Dupuis Frères — au deuxième

1000 Grosses de CRAYONS

MINE NOIRE ET DOUCE. BOIS FRANC. COULEURS ASSORTIES. C'est une occasion spéciale pour les maisons d'éducation de se procurer des crayons de bonne qualité pour vendre à un bon prix. Cette vente ne se répètera peut-être pas — Profitez-en.

La douzaine .10 La grosse 1.00 (Prix spéciaux pour grosses quantités) Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Visitez notre sous-sol d'économies pour valeurs extraordinaires

J.-N. Dupuis, Prés., Albert Dupuis, Vice-Prés., A.-J. Dugal, Directeur-Gérant. Rues Sainte-Catherine, D'Amontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

Ouverts le samedi soir jusqu'à 10 heures

A Pâques, il traitera des triomphes de l'Eglise.

A Notre-Dame, M. le chanoine Thellier de Poncheville, traitera de la vie de Dieu dans les âmes. M. Thellier de Poncheville s'est préparé à sa prédication par un voyage aux Lieux Saints.

S. G. Fallon, évêque de London, le R. P. John McGlorey, des Jésuites de Détroit, assureront la prédication du carême à Saint-Patrice.

Le prédicateur du Gesù n'est celui de Saint-Eusèbe ne sont encore désignés.

Pour élever le niveau du chenal Montréal-Québec

Dans une entrevue qu'il a accordée à un journal, le sous-ministre de la marine et des pêcheries, M. Alex. Johnston, a déclaré que parmi les nombreux systèmes préconisés pour l'augmentation du niveau du chenal entre Montréal et Québec un système, qui exige la construction de digues submergées, serait réalisable.

C'est l'intention du ministère de la marine d'augmenter la profondeur du chenal Montréal-Québec de façon à accroître de deux pieds la profondeur des eaux du port de Montréal et d'assurer un minimum de trente pieds toute l'année dans le chenal. La plus grande profondeur que le port de Montréal puisse atteindre est trente-cinq pieds selon M. Johnston.

Rappelant les travaux d'amélioration pratiqués dans le chenal l'année dernière, le sous-ministre a fait observer que le chenal a été déblayé de 2,158,370 verges cubes de terre. Des précautions spéciales ont été prises pour empêcher que les grèves nuisent à la navigation.

M. Johnston a exprimé l'opinion que dans dix ans tous les navires passeront par le chenal nord entre l'île d'Orléans et l'île aux Coudres au lieu de passer par la "Traverse du sud". Ce chenal sera de beau-

Coup préférable à la "traverse", une fois le creusement terminé.

Le sous-ministre a aussi fait observer que le ministère a fait élaborer beaucoup de courbes dans le chenal Montréal-Québec.

M. Kellogg et les sous-marins

Washington, 6 (S. P. A.). — Le secrétaire Kellogg a laissé entendre hier que son gouvernement était prêt à signer des traités avec les autres puissances pour prohiber l'usage des sous-marins pour n'importe quelle fin.

Le chef du département d'Etat a fait connaître cette attitude dans une lettre adressée au président Porter, du comité des affaires étrangères de la Chambre, qui avait discuté hier au long la résolution demandant l'abolition des sous-marins.

Le secrétaire cependant a fait remarquer que si les Etats-Unis étaient prêts à abolir tous les sous-marins, ils ne pouvaient le faire qu'avec les autres nations. On fera donc tout ce qu'il est possible de faire pour induire les autres nations à détruire tous ces engins de guerre.

L'expansion du fascisme à travers le monde

Rome, 6. — La nouvelle organisation des fascistes prévoit un projet qui ralliera des adeptes dans le monde entier, a dit Mussolini. Par la nouvelle constitution, les Italiens qui habitent les pays étrangers pourront prêter le serment d'allégeance au régime fasciste, recevoir des cartes de membres et se faire diriger par leurs consuls respectifs qui représenteraient le gouvernement fasciste.

La nouvelle constitution contient 12 articles d'une vingtaine de paragraphes.

La Norvège et les Laurentides

Pourquoi faire les frais d'un long voyage en Norvège quand on peut à Saint-Sauveur, tout près de Montréal, jouir de tous les avantages que puisse offrir le plus magnifique paradis d'amusement pour les amateurs de ski et de tous les sports d'hiver. C'est là que, par les pentes rapides ou douces des monts et des vallons l'amateur de ski peut s'en donner à cœur-joie. C'est aussi une région superbe pour l'amateur du sport de la raquette, et les grandes étendues de plaines blanches et sans sentiers lui ménagent d'agréables excursions. Un grand nombre aussi se rendent à Shawbridge et autres endroits des Laurentides. Le Can